

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Vendredi 23 septembre 2005**

---

**Secrétariat Général**  
**GR/KP/mfb**

L'an deux mil cinq et le vingt-trois septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

**Etaient présents :** M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, M. Alain LAGARDE, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires-Adjoints, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean Michel CLAUX, M. François RABIER, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Jacques MARTHON, M. Philippe GOUT, soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mlle Christèle COURSAT par M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD par M. Jean COMBASTEIL, Mme Pierrette DEZIER par Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Marylène DUPUY par M. Roger LAVAL, Mme Nelly IBARZ par M. Yves JUIN, M. Jean Paul DUSSOURD par M. Michel CAILLARD, Mme Annie MARTINIE par M. François RABIER,

M. Philippe BERNIS par Mme Dominique GRADOR à partir de 23 heures.

**Etait absent :** M. Jean-Louis WUYTS.

---

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal  
- du vendredi 7 juillet 2005**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur François HOLLANDE* ouvre la séance.

Il indique que le Conseil municipal va être essentiellement consacré au thème du logement.

Il est possible d'avoir une amélioration du financement grâce à la Région. Le logement jeune doit être présenté, la capacité qu'il fallait offrir aux jeunes a été atteinte. Il est constaté une situation de plein remplissage mais il ne faudra sans doute pas demander beaucoup plus.

La restructuration du foyer logement sera évoquée. Cette opération a été menée cet été dans de bonnes conditions et donne satisfaction.

Le second sujet sera consacré à l'environnement puisque la Ville va solliciter des aides pour faire en sorte de connaître l'état de la consommation énergétique de la Ville et pour étudier ce qu'il convient d'économiser.

La Ville va là aussi solliciter des financements.

Le prix de l'énergie justifie que la Ville modifie à la fois ses modes de consommation, de transport et de fonctionnement.

A cet égard plusieurs vélos électriques sont à la disposition de la Ville.

Il y aura ensuite à délibérer sur différentes acquisitions, ventes.

Un autre sujet sera consacré à la Culture avec une présentation du bilan et des projets des 7 Collines.

Dans l'actualité de la Ville, il est possible de se féliciter du succès des animations de cet été notamment les Nuits de nacre.

Il est possible aussi de se féliciter :

- de la rentrée scolaire. Les effectifs sont en hausse ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps.
- des opérations façades qui s'accélèrent et qui changent largement les caractéristiques de la Ville.

Il convient de relever que sur l'avenue Victor Hugo, les travaux sont lancés pour le parking, que les opérations privées suivent leurs cours.

L'avenue Victor Hugo est en train de changer d'aspect.

Il y a eu néanmoins l'incendie des bâtiments qu'occupait autrefois la SERNAM. Cela a justifié le déménagement de la Croix Rouge et du Secours Populaire. Pour le Secours Populaire, cette démarche était déjà engagée. Cela devenait nécessaire pour la Croix Rouge.

Il est souvent demandé pourquoi ces bâtiments ne sont pas démolis. Le problème est que ces bâtiments n'appartiennent pas à la Ville. La Ville avait une convention d'occupation avec la SNCF. La Ville envisageait d'acheter ces locaux en fin d'année voire un peu plus tard, le projet de médiathèque pouvant se préciser.

La Ville va reprendre contact avec la SNCF pour veiller à ce que ces locaux soient mis en sécurité puis ensuite démolis. Elle pourra ensuite les acquérir.

De la même manière, il indique qu'il a fait avec Jean COMBASTEIL une démarche auprès du GIAT pour connaître quel était le calendrier de mise à disposition des terrains pouvant accueillir l'Hôtel d'entreprises.

Une estimation du prix de ces terrains ainsi que la date de leur libération devaient être données mais pour l'instant aucune information n'a été communiquée.

C'est un problème important. Dès lors qu'il y a la volonté de localiser l'Hôtel d'entreprises là, il faut absolument que la Ville ait la maîtrise de ces terrains sinon elle risque de perdre la subvention.

Si tel pouvait-être le risque, il faudrait envisager une autre implantation. Pour le moment, c'est cette première hypothèse qui est privilégiée mais la réponse doit être donnée par le GIAT lui-même.

Pour BW, il y a la pose de la première pierre le 30 septembre.

Les travaux vont être lancés. Le déménagement va se faire. La Ville attend toujours les propositions des éventuels repreneurs.

Il n'y a pas sur ce point d'information supplémentaire à donner.

Il informe que le Centre Hospitalier de Tulle a un nouveau directeur.

Ce dernier a donné une conférence de presse précieuse sur les dossiers de l'hôpital, ceux qui sont en relation directe avec la Ville c'est à dire la Maison de Retraite : il a configuré le calendrier tel qu'il est prévu avec des travaux commençant début 2006 et se terminant fin 2006, début 2007.

Il a également évoqué le sujet de l'IRM puisque Tulle va demander à avoir un IRM. Pour l'instant, c'est un IRM mobile à Brive et utilisé par Tulle.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit que la Maire s'est félicité des différentes animations de l'été, de la rentrée. L'an passé, l'augmentation des effectifs, la nouvelle répartition des sites laissaient penser que la rentrée se présentait sous de meilleurs auspices. Il faut espérer que cela se poursuive.

Il a rappelé la continuité de l'opération de rénovation des façades qui poursuit l'embellissement de la Ville. Cela est vrai mais pour pérenniser cela, il faut dynamiser l'action économique et le développement économique.

Il a été fait une allusion à l'implantation du futur Hôtel d'entreprises. Que sera-t-il fait si le site de GIAT met trop de temps à devenir disponible ? Y a-t-il d'autres sites envisageables et envisagés pour l'instant ?

Il a également été évoqué le développement de la zone de la Montane avec la pose de la première pierre.

Qu'en est-il des autres projets notamment le projet GICRAM ?

Quel est le calendrier ?

C'est par ces questions d'implantation et de développement économique que pourra se pérenniser ce qui se fait de positif actuellement à Tulle.

Il se réjouit de l'embellissement de la Ville, de la Promenade, des façades.

Or, il y a des Tullistes qui craignent un développement déséquilibré par rapport à certains quartiers. Il faudrait veiller au nettoyage de la Corrèze du côté de Souilhac.

Il en va de même de la voirie dans le quartier de Souilhac.

Il y a des opérations particulières, ponctuelles, financées sur le centre historique mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment des quartiers sud de la Ville.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que la question de l'Hôtel d'entreprises va être développée en Conseil communautaire.

Toutes les études ont maintenant été faites. La programmation est réalisée.

Il serait aujourd'hui possible de choisir un architecte et de le faire travailler si le choix du terrain d'implantation était arrêté.

Le site du GIAT serait un bon site à condition qu'il soit libéré et que les conditions soient correctes.

La Commission des Affaires économiques a examiné le problème.

Une réflexion est menée aussi sur d'autres sites de façon à ne pas se trouver en situation d'abandon du projet au motif que le terrain nécessaire n'ait pas pu être trouvé dans l'enceinte du GIAT .

Un autre site est envisagé : il s'agit du terrain se trouvant à côté de l'installation de France Télécom à Solane.

Maintenant, les installations (immobilier) de France Télécom n'appartiennent plus à France Télécom mais à une société située à Metz qui vendrait l'ensemble (y compris le bâtiment de France Télécom qui rapporte un loyer de 160 000 € par an)

Ce terrain est intéressant pour l'implantation d'une activité.

En ce qui concerne la voirie, il y a toujours sans doute quelques déséquilibres. Dans le quartier de Souilhac, la route de l'Estabournie a été refaite. La route partant de Souilhac et allant vers le lycée a également été refaite, assainissement compris.

A Baticoop, les travaux engagés vont se terminer. La semaine prochaine doit commencer la réfection de la chaussée autour de la place des Marronniers.

Les travaux de la rue du Tir ont été plusieurs fois inscrits dans la programmation des travaux mais ils ont été différés du fait de l'attente de la cession d'une bande de terrain par le GIAT qui permettrait de faire communiquer la desserte intérieure du GIAT avec la rue du Tir pour sécuriser le quartier.

La communauté de Communes conduit quant à elle une étude sur toute la rivière dans sa traversée de Tulle.

Des choses seront réalisées par la Communauté après accord de la Ville.

Pour d'autres, il peut s'agir d'une information donnée à la Ville.

La Communauté envisage de procéder à l'effacement des digues de Souilhac d'une part, et de BW d'autre part, pour favoriser la pratique du canoë kayak, l'idée étant que la Corrèze soit un site de canoë kayak du Pont de Roufiat jusqu'à Aubazine, en limite du territoire.

Cela ferait un joli parcours comprenant une partie urbaine ce qui est relativement rare.

Ces aménagements de digues sont des opérations onéreuses qui doivent répondre à des contraintes particulières notamment au respect de la police de l'eau.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande des informations complémentaires concernant l'installation de GICRAM.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* indique que GICRAM n'a pas encore produit les documents afférents à l'étude complémentaire à celle pilotée par la DRIRE.

Cela pourrait peut-être porter l'examen du projet en Conseil Départemental d'Hygiène en Octobre ou Novembre.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'il convient de vérifier s'il y a un recours.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* répond qu'il y a un recours sur le permis de construire.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la Ville et la Communauté n'ont pas plus d'informations car elles ne sont pas maître d'ouvrage de la zone sauf par la participation de la Communauté au Syndicat Mixte.

Il avait au départ été dit que c'était pour de la logistique simple. Pour une part, ce projet contient des dépôts de matériaux, de marchandises n'ayant aucune caractéristique particulière. Pour une autre part, il obéit à la procédure SEVESO de matières dites à risques même si ce n'est pas toujours ce qui est imaginé. Ce qui est regrettable c'est que les retards pris sur la deuxième partie de l'opération font que la première ne peut avoir cours.

Cette opération devait être source de création d'emplois dès 2003 ou 2004.

Il se pourrait que compte tenu des recours, des procédures, il n'y ait pas du tout d'activité avant longtemps.

Il y a eu beaucoup de travaux réalisés sur la zone de la Montane, payés par le Syndicat mixte c'est-à-dire aussi par la Communauté à hauteur de 200 000 € par an.

« Payé par la Communauté » équivalent à « payé par la Ville de Tulle ». Les investissements ont été réalisés, les engagements pris afin de faire installer l'entreprise. Or, elle ne s'installera peut-être pas avant longtemps.

Sur l'Hôtel d'entreprises, il pense qu'il faut tenir bon sur « l'implantation GIAT ».

Il faut réfléchir à d'autres sites au cas où il y aurait un risque de perte des subventions.

Il ne faut pas qu'il y ait de doutes dans l'esprit des opérateurs, des acteurs économiques et sociaux.

Il faut indiquer la volonté de le réaliser dans l'enceinte de ce qu'était la manufacture d'armes pour des raisons à la fois symboliques, pratiques et économiques. Cela peut répondre à des installations qui ont besoin de la proximité d'autres entreprises en l'occurrence le GIAT, l'IUT... Cela présente beaucoup d'avantages d'installer l'Hôtel d'entreprises sur ce site.

Pour cela, il faut en connaître le prix et le calendrier.

Sur Souilhac, il est sensible à l'argument qui voudrait que soient traités différemment certaines parties par rapport à d'autres.

Il y a un effort dans le centre ancien. Il faut poursuivre et accentuer les efforts dans les autres quartiers.

Il a été veillé à cela. Beaucoup d'investissements ont été faits à Virevialle et Baticoop.

Peuvent également être cités, la Croix de Bar, l'Alverge, les Fages, la Solane où il y a eu une amélioration de la desserte et un éclaircissement de la zone. Il trouve que Souilhac est en train de changer considérablement et en bien.

Cela n'est pas seulement lié aux investissements municipaux. Les magasins changent également. Un nouveau magasin va ouvrir à côté du Tivoli : il s'agit d'un magasin de matériel médical.

La rue des Martyrs qui a été longtemps une entrée de Ville disgracieuse, a grâce aux actions menées par la Ville pour la résidence étudiante mais aussi à celles des propriétaires privés qui réhabilitent leurs façades, considérablement changé.

Par ailleurs, ce qui a été fait par le GIAT et la Ville pour ouvrir l'enceinte, élargit très positivement le quartier de Souilhac.

Il insiste à ce égard sur deux points.

Ce qui a été fait était demandé et il souhaite que ce soit plus utilisé :

- La promenade du POC.

Des bancs ont été installés. L'entrée dans ce chemin est austère.

Le GIAT promet de démolir le mur. Le permis est accordé. Cela coûte cher.

Si cette opération est réalisée, cette promenade sera dès son point de départ très agréable.

- Le GIAT va démolir les murs d'enceinte.

Si cela est bien effectué, cela sera précieux dans le quartier.

Les investissements vont se poursuivre dans le quartier. Grâce notamment à l'OPAH, il est constaté qu'il y a beaucoup de réhabilitations dans ce quartier.

Par ailleurs, il s'est rendu à l'IUT dernièrement.

Il y a aujourd'hui beaucoup d'étudiants logés dans le quartier de Souilhac et beaucoup de maisons sont affectées à des étudiants. Cela a été une source de revenu importante pour le quartier.

Il souligne aussi l'opération Foyer du Jeune Travailleur rue Pauphile.

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

- **Point sur la rentrée scolaire 2005-2006**

*Madame Dominique GRADOR* dit que, la rentrée scolaire a déjà fait l'objet d'une communication des élus à l'occasion de la visite traditionnelle des écoles. Elle remercie la Presse qui en a largement rendu compte.

La rentrée scolaire dans les écoles maternelles et primaires de la ville a permis de confirmer l'évolution favorable des effectifs constatée l'année dernière.

En effet, les nouvelles inscriptions ont augmenté de 22 % et l'effectif constaté dans l'ensemble des sites est passé de 1102 élèves à 1128 (+ 2,36 %).

Pour la plupart des écoles, les effectifs sont restés stables mais il est à noter une augmentation importante du nombre d'enfants scolarisés à l'école Turgot primaire ainsi qu'à l'école Jean Jaurès. L'Ecole Primaire Turgot enregistre 140 élèves. Un tel chiffre n'avait pas été enregistré sur ce site depuis six ans.

Il es constaté également de bons effectifs à Jean Jaurès.

Cela a notamment permis la réouverture d'un demi-poste d'enseignant à l'école maternelle Jean Jaurès.

La Ville regrette de ne pas avoir pu garder le poste qui a été supprimé alors qu'elle enregistre sensiblement les mêmes effectifs que l'an dernier.

Ces chiffres, qui peuvent s'expliquer par les premiers effets de la politique du logement et les décisions prises pour maintenir une bonne qualité de l'offre pédagogique, devront se confirmer dans les années à venir. Les regroupements qui ont eu lieu ont été salutaires pour redonner du dynamisme à un certain nombre de sites.

Les efforts de la collectivité consistent aussi en la qualité de l'accueil des enfants scolarisés à Tulle.

Elle indique que la Communauté de Communes a pris la décision d'offrir à tous les enfants de la Communauté de Communes un spectacle de Noël au Théâtre. Les enfants de Tulle pouvaient déjà bénéficier de cette offre culturelle.

La Communauté favorise aussi l'apprentissage de la natation au centre aquarécratif.

La Ville offrait déjà cette prestation aux enfants scolarisés à Tulle.

Il y a beaucoup d'offres de services :

- les offres de service en matière de CEL avec un investissement important de la collectivité.
- la formation des personnels qu'elle remercie pour la qualité d'investissement qui est la leur auprès des enfants.

Il est souhaité que cette qualité soit reconnue.

Une charte est en cours d'élaboration. Elle permettra une meilleure reconnaissance des compétences et des responsabilités de chacun.

Elle remercie la Direction du service scolaire qui fait un travail très important avec les représentants des parents ; les élus qui siègent dans les conseils d'école, à la caisse des écoles ; les représentants des enseignants, de l'Inspection Académique.

Tout ce travail n'est pas connu mais il est réel et permet une gestion démocratique de ce secteur, dans la transparence, dans le dynamisme, en faisant en sorte que chacun apporte sa compétence au service d'un secteur qui évolue.

Ce service dispose, parce que la collectivité a fait ce choix, de moyens pour des investissements en matière de travaux, de sécurité, d'embellissement de l'environnement, de modernisation de cet environnement en tenant compte des besoins.

Elle souhaiterait que l'Etat le reconnaisse et suive ces efforts de ses propres investissements.

D'autre part, la ville continue à investir dans l'entretien des sites scolaires avec 274 000 euros de travaux réalisés pendant l'été.

Pour conclure, elle dit que la Ville est satisfaite mais aussi lucide sur les fragilités qui demeurent. Lucide mais aussi confiante dans ses capacités car elle se donne beaucoup de moyens pour attirer et installer des familles jeunes avec des enfants qui auront la possibilité d'être bien accueillis dans les écoles de Tulle.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la Ville a fait preuve d'attention, de vigilance tout au long de ces derniers mois, et pour les travaux, et pour l'accueil des élèves

La rentrée est réussie car la Ville et ses élus s'y consacrent pleinement.

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

#### **1-1- OPAH -**

- **Demande de subvention à la Région pour l'OPAH Quartier Ouest**
- **Approbation du nouveau plan de financement pour l'animation de l'OPAH Centre Ancien**

Dans le cadre du programme Régional « Fonds Habitat Rural » voté le 31 mars 2005 en commission permanente, la Région a décidé de participer au financement du suivi animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à hauteur de 30% maximum d'un coût annuel de fonctionnement plafonnée à 40 000 €.

Le Conseil Régional s'est également engagé dans un dispositif d'aides aux propriétaires bailleurs et occupants par des subventions complémentaires aux aides de l'Etat et de la Commune.

Le Conseil Régional attribue une subvention correspondant à

pour les propriétaires bailleurs :

- 15% maximum de la dépense subventionnable HT et n'excédant pas 4 500 € par logement financé pour les logements vacants à loyer maîtrisé.
- 10% maximum de la dépense subventionnable HT n'excédant pas 3 000 € par logement financé pour les logements vacants à loyer libre.

pour les propriétaires occupants :

- 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 €.

Pour l'animation des OPAH, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional selon les modalités et le plan de financement suivant :

### OPAH Quartier Ouest

<b>Durée Animation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention Etat</b>	<b>Subvention Région</b>	<b>Participation Ville de Tulle</b>
Du 1 <sup>er</sup> mai 2005 au 30 avril 2006	39 170 €	11 751 €	11 751 €	15 668 €

### OPAH Centre Ancien

La maîtrise d'ouvrage de l'OPAH a été confiée à la SEMABL par la Convention Publique d'Aménagement signée le 20 juillet 2001. Le Conseil municipal prend acte de la demande de subvention qui sera faite par la SEMABL au Conseil Régional selon les modalités suivantes :

<b>Animation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention</b>		<b>Participation Ville de Tulle</b>
		Etat	Région	
2005	97 570 €	48 785 €	12 000 €	36 785 €
2006	97 570 €	48 785 €	12 000 €	36 785 €
30 juin 2007	48 785 €	16 197 €	12 000 €	20 588 €

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:**

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes pour l'OPAH Quartiers Ouest,

**- d'acter le nouveau plan de financement pour l'animation de l'OPAH Centre Ancien.**

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que la Région a modifié son dispositif d'intervention en matière d'habitat en adoptant une stratégie correspondante à celle de la Ville. C'est la résorption de la vacance, le traitement des logements insalubres, la participation à l'animation de ces actions.

Il rappelle qu'il y a deux OPAH, celle du quartier ouest qui se terminera le 30 Avril 2006 et celle du centre ancien qui est plus longue et qui a commencé plus tard.

La première est sous la responsabilité de la Ville, la seconde également mais par l'intermédiaire de la SEMABL.

Seraient aussi subventionnés les logements locatifs vacants à loyer maîtrisé ou non ce qui serait intéressant pour les bailleurs : 4 500 € par logement en loyer maîtrisé ; 3 000 € par logement en loyer libre ; une aide aux propriétaires occupants bénéficiant d'un prêt à taux zéro de 5 000 € maximum.

Cela va encore améliorer l'attractivité de l'OPAH.

Il ajoute que le permis vient d'être accordé pour la réalisation de 29 maisons sur un terrain se trouvant à proximité des Fages. Cet ensemble offrira des capacités d'accueil supplémentaires à la Ville en matière de petites maisons, domaine dans lequel il existe une demande.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que la politique de l'habitat est volontariste et très appréciée.

Il faudrait faire des bilans sur les différentes opérations menées par la Ville, l'OPHLM, l'ensemble des partenaires.

Il faudrait mener une réflexion plus approfondie et plus ciblée.

Au début du programme, il s'agissait de remédier à l'insalubrité. Maintenant il faut définir ce qui se fait.

Il faut être raisonnable et prudent.

*Monsieur François HOLLANDE* est d'accord avec Maître PRADAYROL.

Il faudra peut être demander à des experts de donner leur point de vue, de recueillir de l'information statistique.

Il est constaté qu'ont été réalisés beaucoup de T1 et de T2 notamment pour faire face à la demande de logements étudiants. Cela a plutôt bien répondu à l'offre.

Pour le logement étudiant, la Ville est arrivée à l'équilibre.

S'il était créé de nouvelles structures, cela aboutirait à désorganiser l'offre de logements locatifs privés.

Sur les surfaces plus importantes T4, T5, il est difficile de trouver la demande correspondante car, à ces niveaux de prix, tant en locatif qu'en accession, ce qui est demandé ce sont plutôt des maisons individuelles. Il n'y en a pas pour le moment. Les 29 maisons individuelles annoncées devraient plutôt bien partir.

Il faudra faire une étude logement dans quelques mois, une fois que les capacités mises sur le marché auront bien été identifiées, ce qui est maintenant attendu.

Il croit que la priorité pour la Ville est de rechercher des terrains pour des promoteurs privés en accession à la propriété sur des maisons individuelles.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'en matière de logement il faut regarder ce qui a été fait.

Il y a aussi une demande de logements, notamment au niveau des étudiants, à moindre coût.

Les appartements libérés au foyer de Souilhac et mis sur le marché pour les étudiants sont partis immédiatement. L'OPHLM doit jouer son rôle. Au niveau des maisons individuelles, des pavillons vont être refaits en semi-individuels (logements accolés 2 par 2 sous forme de duplex).

Il est certain que l'OPHLM veut diversifier ses offres en faisant de la maison individuelle sur les collines de Tulle, en choisissant des terrains les plus plats possible de façon à minimiser le coût de la construction.

Il faudra évaluer les besoins.

Il observe que des gens bénéficient d'aides pour remettre en état des logements s'ils veulent les louer et en plus à des prix intéressants.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il serait intéressant de savoir comment la situation évolue.

Des petits logements ont été créés. Cela résulte de deux facteurs :

- D'une part, quand il s'agissait de logements restaurés dans le centre ancien, cela tenait à la structure du bâti qui ne permettait souvent que la réalisation de petits logements.

Les immeubles ont souvent des façades étroites.

Ainsi le travail fait dans le cadre du PRI est souvent d'essayer de rassembler deux immeubles pour augmenter les structures intérieures des logements.

- Par ailleurs, le système de la Loi Robien favorise la création de petits logements. Les promoteurs spécialisés dans ce domaine dépassent rarement le T3. Il y a des explications financières.

Il ajoute que Tulle subit les mêmes évolutions que le reste de la France en ce qui concerne le coût des loyers et des constructions.

En 2001, lorsqu'étaient évoqués les premiers loyers, il était dit qu'il ne fallait surtout pas dépasser en neuf 13 000 F/m<sup>2</sup>.

Il conviendrait que cette bulle spéculative s'arrête.

Le programme de l'avenue Victor Hugo semble s'être bien commercialisé, cela est lié aussi au fait qu'il y avait des prestations attractives : parking, ascenseur allant au parking aux appartements. De plus, les gens qui avaient des pavillons sur les hauteurs souhaitent revenir en centre ville.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que les prix ne diminuent pas.

En ce qui concerne les maisons individuelles, il faut répondre à la demande.

Il a été réalisé dans les communes périphériques des lotissements communaux.

Sur les hauteurs, de tels lotissements pourraient être réalisés. Cela permettrait de fixer de la population jeune, qui ne veut pas forcément acheter dans un programme immobilier car elle souhaite réaliser une maison à son goût.

Cette population quitte Tulle pour s'installer en périphérie car elle trouve des terrains à des prix convenables.

N'y aurait-il pas intérêt à faire des efforts dans ce sens même si le terrain doit être vendu à perte pour fixer la population jeune qui pourrait avoir des enfants à scolariser.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'attention de la Ville est portée sur la possibilité d'acheter des terrains.

Il y a très peu de terrains disponibles à vendre.

Il faudra peut être exproprier.

Le Conseil municipal peut servir de chambre d'écho : à tout propriétaire ayant des terrains permettant la création d'un lotissement d'envergure.

La Ville a quelques pistes.

La Commune peut aussi acheter le terrain et le mettre ensuite à disposition d'un constructeur.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que la révision du POS qui est en cours prévoit des modifications qui ont cet objectif là.

La Communauté de Communes envisage aussi, dans le cadre de son programme local d'habitat, la création de zones d'habitat.

Cela concerne l'ensemble des communes.

A Tulle, le relief est un handicap fort.

Il faut étudier la zone de la Croix de Bar. Il s'y trouve encore une activité agricole qu'il faut prendre en compte.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

*Rapporteurs : Madame Magali LACHASSAGNE - Les représentants du FJT*

## **1-2- Logement des jeunes**

- Information sur le logement des jeunes et la restructuration du Foyer des Jeunes Travailleurs**
- Versement d'une subvention complémentaire au FJT de Tulle**

Le FJT de Tulle vient de vivre une période de restructuration lourde avec l'aménagement de 53 places nouvelles rue Pauphile.

Les retards pris dans la réalisation de cette opération ont fait peser des charges nouvelles sur la structure sans que ne puissent être mis en location la totalité des logements prévus.

Par ailleurs, des modifications liées à l'application d'une nouvelle convention salariale ou le changement de comportement des résidents qui fréquentent avec moins d'assiduité la restauration collective organisée par la structure ont contribué également à une forte augmentation de ses charges.

C'est pourquoi la Ville de Tulle, au même titre que les autres financeurs (Conseil Général, CAF...) a été sollicitée afin d'accroître de façon substantielle sa subvention accordée au FJT; l'objectif étant de limiter le déficit prévisionnel de l'année 2005 et d'obtenir à court terme un retour à l'équilibre financier.

**Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'établissement une subvention complémentaire de 7600 Euros.**

*Madame Magali LACHASSAGNE* indique que la Commune a souhaité favoriser l'installation des jeunes à Tulle depuis 2001. Elle a développé autant que possible l'accueil des étudiants.

Tulle est devenue en 4 ans une ville universitaire (+ 240 étudiants en 4 ans), sans compter les formations professionnelles qui se sont développées en parallèle dans les établissements scolaires, avec des pôles d'enseignement d'excellence et de qualité reconnus nationalement : IUT, classes préparatoires, ISMIB.

La collectivité a conforté les pôles existant : l'IUFM et l'école d'infirmières qui ont chacun augmenté leur capacité d'accueil.

Il fallait pouvoir offrir à ces jeunes venant de toute la France des conditions de vie confortables.

La richesse associative de la Ville permet tant dans le domaine des loisirs que du sport ou de la culture, d'avoir un panel d'activités parfois plus important que dans des villes plus grandes.

Il convenait d'offrir aux étudiants des logements adaptés à leur situation, ces derniers n'ayant pas de revenus importants ou étant souvent à la charge des familles.

La remise sur le marché de petits logements conventionnés, comme dans le cadre des OPAH, a été favorisée.

Les capacités d'accueil de la cité universitaire ont été augmentées en relation avec l'OPHLM et le CROUS de Limoges. L'immeuble des Fages a augmenté sa capacité de 30 places ce qui le porte à 60.

La Ville a aussi accompagné autant que possible la création de logements tant privés que publics – cf opération Rue des Martyrs.

Ces jeunes qui restent au moins deux ans à Tulle peuvent bénéficier de ce cadre de vie et réussir plus confortablement leurs études que dans des grandes villes où ils ont d'autres contraintes.

A partir d'un constat de rentrée de septembre très difficile en 2001 où, suite aux événements s'étant produits aux Fages, le CROUS et l'OPHLM avaient dû fermer la résidence étudiante, la Ville a créé un service logement des jeunes qui a pour mission de répondre à la demande des étudiants et d'autres catégories de jeunes.

#### Effectif des étudiants

	2001/2002	2004/2005	2005/2006
IUT	56	190	194
ISMIB	33	40	40
Lycée E. Perrier	100	143	144
IUFM	63	93	88 (chiffre non définitif)
IFSIT	160	171	186
Total	412	637 (+ 55)	652 (+15)

Globalement : 240 étudiants supplémentaires en 4 ans.

Actions menées en faveur du logement des jeunes depuis 2001 :

- OPAH : 60 T1/T2 livrés
- Opération Polygone rue des Martyrs : 24 logements livrés
- Office HLM, les Fages : 30 places supplémentaires CROUS dans 10 logements

---

114 logements nouveaux

### Nouveautés à la rentrée 2005

- Opération 4M : 40 logements, tous livrés (50 % étudiants IUFM)
- Foyer de Souilhac : 12 logements (23 à terme)
- FJT : + 14 avec les 65 places effectivement opérationnelles à compter d'octobre

---

+ 76 logements

Depuis 2001 : 190 nouveaux logements mis en service

### Service logements des jeunes

Mis en service en 2002 – fréquentation en hausse : + 200 personnes en 2005 dont 50 % hors du département.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre : 300 offres de logements diffusées dont 1/3 par des privés et 2/3 par des agences.

Le Service Logement des Jeunes a accueilli au 1<sup>er</sup> semestre 2005, 300 offres de logement que les propriétaires mettent à disposition mais aussi plus de 200 personnes dont 50 % hors département.

Ce service est à destination des jeunes mais aussi des propriétaires qui commencent à se l'approprier. Les agences immobilières travaillent régulièrement avec le service.

L'accueil des jeunes professionnels ou en voie de professionnalisation est devenu une priorité car la Ville souhaite que les jeunes s'installent, fondent des familles et restent à Tulle.

Les jeunes qui trouvent un emploi à Tulle ont aussi des moyens limités et ont des besoins d'accompagnement pour réussir leur entrée dans la vie active.

Des services sont mobilisés pour les accompagner dans ce cheminement.

La Ville bénéficie aussi de l'aide précieuse de partenaires institutionnels et d'associations.

Le Foyer du Jeune Travailleur est l'un des partenaires précieux de cette installation de jeunes puisqu'il les accompagne dans un moment charnière et leur permet d'accéder à des logements qui correspondent à leur niveau de vie.

Elle souhaite donner la parole à Pierre Laurichesse, Trésorier du Foyer du Jeune Travailleur et à Laurent Miroud, Directeur du Foyer du Jeune Travailleur pour qu'ils exposent la situation du Foyer à Tulle.

*Monsieur Pierre LAURICHESSE* remercie de pouvoir exposer brièvement cette situation.

La situation du Foyer du Jeune Travailleur est actuellement relativement difficile pour plusieurs raisons :

- il y a eu des changements de directeurs fréquents : trois directeurs en un an et donc des vacances au niveau de la Direction
- il y a eu au niveau du bâtiment de l'Estabournie, un retard dans la construction et dans l'aménagement des studios pour les jeunes
- - il y a eu une baisse de l'activité d'un ensemble de formations.

Cela a conduit dès 2004 le Foyer du Jeune Travailleur à se séparer d'un certain nombre de salariés.

La conséquence est qu'en 2004, le déficit est de 150 000 € et que pour 2005, il devrait avoisiner la même somme.

Paradoxalement, la situation du foyer s'appuie sur des structures qui sont beaucoup plus solides qu'il y a quelques temps, en particulier le centre de formation est maintenant dans des locaux qui appartiennent au Foyer du Jeune Travailleur et qui sont au Centre 19000, dans l'environnement de la Maison de la Solidarité.

L'aménagement du deuxième bâtiment de l'Estabournie va être terminé. Les jeunes vont pouvoir s'y installer mi-octobre.

Il y aura dans ces deux bâtiments 50 studios à destination des jeunes, dans des conditions de logement très correctes notamment par rapport à ce qui existe rue Anne Vialle.

Une nouvelle équipe de direction est installée depuis six mois et paraît faire du bon travail avec une réelle efficacité.

La situation en 2006 devrait être encore difficile. Le Foyer du Jeune Travailleur espère s'approcher de l'équilibre. Il reste encore un point important, c'est la réalisation de la rue Anne Vialle.

*Madame Janine PICARD* dit que la réhabilitation de la rue Anne Vialle porte sur le fait que le Foyer du Jeune Travailleur a un conventionnement de 64 lits. L'Estabournie en compte 53. Il faut donc maintenir une partie de l'activité sur la rue Anne Vialle.

Il est projeté de rénover le bâtiment en partie pour le mettre aux normes des logements actuels. Cela demande de monter un projet de restructuration important et suppose un engagement financier important.

Le souhait serait d'y mettre des jeunes qui sont déjà assez autonomes. Il y a aussi une forte demande des jeunes qui souhaitent des chambres plus modernes, celles-ci étant très petites. Cela concerne essentiellement les apprentis qui sont nombreux à Tulle et auxquels la formule « appartement » ne convient pas car ils sont présents environ une semaine par mois.

Il y a une forte demande de chambres mais aussi en service repas.

Le Foyer du Jeune Travailleur souhaiterait maintenir cet outil rue Anne Vialle qui est en centre ville.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit qu'il est important que le Foyer du Jeune Travailleur puisse répondre à la demande sur le secteur sur lequel il intervient.

Il y a quelques mois, il avait été informé des difficultés de gestion connus par le Foyer du Jeune Travailleur. Il est important d'en sortir compte tenu de ce que représente ce Foyer sur la Ville de Tulle.

Il demande, suite aux difficultés relatées par les membres du Conseil d'Administration, quelle est la situation du Foyer du Jeune Travailleur, situation présentée comme sensible à l'époque.

*Monsieur LAURICHESSE* dit que le Foyer du Jeune Travailleur ne connaît pas de problème pour le moment au vu de sa trésorerie. L'Association arrive à payer ses dépenses.

Or, il est vrai que la situation ne peut pas perdurer comme cela.

Jusqu'en 2004, la situation était équilibrée. A partir de 2004, il y a eu un déficit de 150 000 €.

Le déficit va effectivement être cette année encore de 150 000 €.

Le Foyer du Jeune Travailleur a passé des périodes difficiles sans directeur, ni directeur adjoint. Les membres du Conseil d'Administration ont quand même réussi à faire face.

En matière de comptabilité, le compte 2004 a été approuvé, certifié par des experts comptables.

Il n'y a pas de problème au niveau de la transparence de la gestion.

Il y a un déficit et des problèmes réels.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande si les programmes de formation organisés par le Foyer du Jeune Travailleur n'ont pas été pénalisés par cette situation.

*Monsieur LAURICHESSE* pense qu'ils l'ont été du fait qu'il n'y avait pas pendant un certain temps de directeur.

Le Foyer du Jeune Travailleur avait dû à cette époque, se séparer de quelques salariés de façon à diminuer les charges.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande combien d'élus du Conseil municipal siègent au sein du Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur.

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que deux élus y siègent : elle-même et Jean-Louis SOULIER, Monsieur DIEDERICHS y siégeant à titre personnel.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'une association indépendante de la Commune à l'égard de laquelle la Commune doit être solidaire pour favoriser l'accueil des jeunes.

Le nombre de places doit être maintenu voire augmenté de façon à avoir une capacité d'hébergement.

De plus, le foyer doit pouvoir dégager des moyens pour la formation autant qu'il est possible.

La Ville essaie de soutenir le Foyer du Jeune Travailleur autant qu'elle le peut.

Les conditions difficiles connues par le Foyer sont liées au changement de Directeur, au fait que les hébergements avaient beaucoup vieilli, qu'ils n'étaient plus adaptés aux demandes des jeunes ce qui générerait un taux de fréquentation moins élevé que celui espéré.

La formule « foyer » est à reconsidérer. Il faut moderniser. Ce qui va être fait à l'Estabournie va changer l'impression qu'il était possible d'avoir du Foyer du Jeune Travailleur.

Il est bien que soient menés des travaux rue Anne Vialle.

Il y a maintenant aussi le fait que les apprentis ou les jeunes ne vont pas spontanément vers le Foyer du Jeune Travailleur.

*Monsieur LAURICHESSE* observe qu'il y a cependant beaucoup de demandes qui ne peuvent être satisfaites.

*Monsieur MIROUD* ajoute qu'il y a des demandes directes pour venir au Foyer.

Cela concerne les plus jeunes.

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que suite aux difficultés liées à la vacance de Direction subies par le Foyer du Jeune Travailleur, l'accueil, l'encadrement, l'accompagnement des jeunes se sont poursuivis.

La formation a fait les frais de la baisse des effectifs et des problèmes au niveau de la direction mais l'accueil des jeunes a toujours été satisfait.

Il y a sur le marché privé et sur le marché public de la Ville de petits appartements. L'offre étant plus grande, les jeunes se dispersent davantage. Les jeunes les plus autonomes vont vers des appartements HLM ou privés.

Les plus jeunes ou ceux qui sont en formation en alternance demandent un accueil au Foyer du Jeune Travailleur.

Elle indique que le Foyer accueille des apprentis lorsqu'ils sont en formation scolaire, mais aussi lorsqu'ils travaillent à Tulle dans le cadre de leur apprentissage.

C'est le Foyer du Jeune Travailleur qui répond à leurs attentes.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que les difficultés du Foyer du Jeune Travailleur étaient peut être aussi liées à des investissements immobiliers hasardeux.

Il serait intéressant de savoir quelle politique le Foyer du Jeune Travailleur envisage de mener et quand est-ce qu'il envisage un retour à l'équilibre.

Il demande si le Foyer du Jeune Travailleur a la certitude d'arriver à un taux de remplissage de 100 % avec ses 64 chambres.

Il a été mentionné que la restauration allait être de nouveau développée alors qu'il semblerait que les habitudes et comportements des jeunes changent.

Il faudrait des programmes de formation plus nombreux pour pouvoir remplir le Foyer du Jeune Travailleur.

*Monsieur MIROUD* répond que le programme de formation n'est pas forcément lié aux gens hébergés.

Le taux d'occupation est actuellement de 91 % malgré une année très difficile avec deux mois d'inactivité.

La demande est permanente. Chaque semaine le Foyer du Jeune Travailleur reçoit 10 à 15 personnes recherchant un logement de ce type là avec la possibilité de consommer un repas sur place le soir.

Il rappelle qu'il est possible pour des personnes externes au foyer de manger tous les jours au Foyer. Le prix des repas est modeste.

Les jeunes sont demandeurs de la prestation repas.

En ce qui concerne la stratégie de redressement, le Foyer est en train de revoir toute l'organisation du travail ; la partie financière avec un système de financement le plus clair possible, une gestion analytique. Il est envisagé d'étendre la démarche qualité, qui avait été mise en place au niveau de la formation uniquement au départ, à l'ensemble du foyer.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il est plutôt rassuré sur les décisions prises au sein du foyer car il y avait des inquiétudes.

Des choix d'investissement avaient été faits et il aurait pu y avoir une structure connaissant des déséquilibres.

Il y a un effort de redressement. Il faudra l'accompagner.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

*Rapporteur : Madame Catherine CHAUMEIL*

### **- Information sur la restructuration du Foyer Logement**

*Madame Catherine CHAUMEIL* dit que du 16 au 19 Août, l'ensemble des résidents du Foyer Logement de Souilhac a déménagé au Foyer de la Poste grâce à l'aide précieuse et efficace des Services Techniques et du personnel du Centre Communal d'Action Sociale très mobilisés.

L'OPHLM a engagé cette rénovation il y a plus d'un an pour un coût total de travaux de 600 000 €. Ces travaux ont porté sur le gros œuvre, l'étanchéité, les serrureries, les menuiseries intérieures, les revêtements de sols, les peintures, le papier peint, la plomberie, les sanitaires, la climatisation, le ravalement des façades et des travaux divers.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour sa part investi près de 9 000 € pour l'équipement de la salle de restauration, des salles de bain et l'aménagement du bureau de la directrice.

Ces travaux ont permis de mettre le bâtiment en conformité, aux nouvelles normes de sécurité et de l'adapter aux besoins des personnes âgées.

Les appartements sont mieux équipés à présent. Les cuisines comprennent un frigo, un évier inox et une plaque chauffante qu'ils n'avaient pas. Ils bénéficient d'une douche contre seulement un lavabo auparavant.

A ce jour, seul un logement n'est pas terminé ainsi que les sanitaires du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage.

24 locataires occupent le foyer qui sera complet le 1<sup>er</sup> Octobre.

Les logements se répartissent en 5 T2 chacun de 47 m<sup>2</sup> (loyer et charges : 435 €) ; 4 T1 bis de 35 m<sup>2</sup> (loyer et charges : 345 €) ; 15 T1 de 27 m<sup>2</sup> (loyer et charges : 300 €).

67 % des résidents bénéficient de l'APL. Seule la consommation d'électricité est à régler en plus du loyer pour un prix de 10 centimes d'euro par Kw/heure sans TVA et sans abonnement.

Il y a une liste d'attente de 10 personnes. Depuis les différents articles de la Presse, de nombreuses personnes ont téléphoné pour demander des renseignements.

L'ancien numéro de téléphone n'a pas pu être gardé. Le nouveau numéro est le 05.55.20.21.14.

Les services techniques vont procéder à la mise en place d'un petit espace d'agrément devant le foyer avec des bancs, des arbres et garde-corps identiques à ceux des quais.

Les personnes âgées ont bien réagi face à ce grand bouleversement que représente un tel déménagement et l'on note une grande satisfaction de leur part d'être revenus vers des appartements plus beaux et surtout plus confortables.

Le fait d'avoir réintégré le centre ville est très important. Les résidents sortent beaucoup plus qu'à Souilhac pour le marché, la promenade ... ce qui est un très bon point pour prévenir leur dépendance.

Pour conclure, Madame Janine PICARD tient à ce que soit souligné, en ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, que depuis juin 2001 l'actuelle municipalité a terminé et équipé la Maison des Enfants en assurant le fonctionnement avec cinq agents supplémentaires, a installé le CCAS dans des locaux neufs à la Maison de la Solidarité et a contribué à la rénovation par l'OPHLM du foyer logement de la Poste pour 24 résidents.

L'inauguration du Foyer aura lieu courant Octobre.

*Monsieur François HOLLANDE* demande pourquoi un logement n'est pas occupé.

*Madame Catherine CHAUMEIL* indique qu'il reste des travaux à effectuer au niveau sanitaire.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* indique que la personne qui doit occuper ce logement habite actuellement dans sa famille HLM Ste Claire.

*Madame Catherine CHAUMEIL* dit que le foyer sera complet le 1<sup>er</sup> Octobre 2005.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que d'autres demandes n'ont pas pu être satisfaites.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande qui occupe actuellement le Foyer de Souilhac.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit que le Foyer de Souilhac est redevenu un immeuble « normal » occupé par des gens âgés et des jeunes.

Dans la mesure où ce bâtiment a été libéré par les personnes âgées depuis peu, il y a quelques travaux à réaliser de façon à ce que cet immeuble puisse accueillir un maximum de familles et de jeunes en mettant en conformité les logements. Il y a aujourd'hui des sanitaires sur les palliers, des logements sans salle de bain.

*Monsieur François HOLLANDE* demande combien de logements y sont aujourd'hui occupés.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* répond que 10 logements sur 36 sont occupés.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'il n'était pas possible de réaliser ces travaux tant que les logements étaient occupés.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'avant il n'y avait pas beaucoup de demandes. Aujourd'hui les logements sont confortables et cela est beaucoup plus attractif.

Il n'est pas possible de créer un deuxième foyer logement car cela supposerait d'y mettre le personnel correspondant, ce qui aurait un coût.

*Madame Dominique GRADOR* demande quelle est l'augmentation du prix du loyer.

*Madame Catherine CHAUMEIL* dit que le loyer des F1 est passé de 218 € à 310 € et le F1 bis de 245 à 345 €.

Cela comprend tous les services apportés aux résidents.

De plus, la plupart des résidents bénéficient de l'allocation logement.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'il ne faut pas raisonner en terme de loyer car les prestations dispensées par le Centre Communal d'Action Sociale sont aussi à prendre en compte.

Il y a une présence permanente de personnel, une écoute.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que les services à la personne sont très précieux. C'est ce qui génère des demandes. Il faudra voir comment traiter ces demandes dans l'avenir. Il a été rendu service aux résidents de manière satisfaisante. Il faut en remercier Janine PICARD et l'OPHLM qui est propriétaire de ces locaux.

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

## **2- Economies d'énergie**

### **a- Programme d'économies d'énergie - Opération Objectif Energie : - 20%**

- **Décision afférente à la réalisation de cette opération**
- **Demande de subvention à la Région et à l'ADEME**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que le grand principe des économie d'énergie est d'éviter d'augmenter la charge en CO2 émis par la Ville et toutes les collectivités.

« L'opération objectif énergie : - 20 % » est initiée par le Conseil Régional et l'ADEME Limousin qui ont proposé à toutes les collectivités de la Région Limousin de se porter volontaires pour une opération d'économie d'énergie.

Parmi toutes les collectivités, 10 vont être retenues. La Ville de Tulle devrait être retenue.

Les Collectivités reconnues pilotes pour cette opération bénéficieront d'un accompagnement plus spécifique par les services de la Région et de l'ADEME.

L'ADEME et la REGION LIMOUSIN proposent à dix collectivités volontaires sur le territoire régional de mieux gérer leur consommation d'énergie.

Pour répondre à cette préoccupation, la REGION et l'ADEME, dans le cadre de leur partenariat avec les collectivités, ont décidé de leur proposer un dispositif technique et financier personnalisé.

Afin de respecter le Cahier des Charges de l'opération, les collectivités devront faire réaliser par un bureau d'études expert un diagnostic énergétique qui devra comporter 3 phases :

- phase 1* relevé - examen et description des locaux ou équipements site par site
- phase 2* exploitation et traitement des données recueillies avec mise en évidence des améliorations économies et temps de retour à réaliser avec indication des coûts par site
- phase 3* proposition de programmes de travaux chiffrés site par site avec mise en place d'un outil de suivi des consommations

Cette opération "OBJECTIF ENERGIE : - 20 %" apportera aux collectivités pilotes retenues :

- une prestation personnalisée réalisée par un expert reconnu sur la base d'une liste d'experts qualifiés référencés par l'ADEME
- une subvention à hauteur de 70 % de l'étude diagnostic sur des fonds Programme Energies Renouvelables Limousin et Lutte Contre l'Effet de Serre (PERLLES)
- un accompagnement dans la démarche par les services de la Région et de l'ADEME

La Ville de TULLE, soucieuse de s'inscrire dans une démarche de contrôle des consommations et d'économies d'énergie, décide de poser sa candidature à cette opération.

Les secteurs proposés à diagnostic seront :

- les chaufferies communales et celles du C.C.A.S.

Les services techniques de la Ville ont établi une liste de tout ce qui était équipement de chauffage.

A partir de là, ils vont déterminer la consommation.

A partir de cet état 0, la Ville aura des pistes pour arriver à ces économies d'énergie.

- l'électricité des bâtiments communaux

Intuitivement, il est possible de faire des économies.

- l'éclairage public

Les services techniques ont déjà fait des économies dans l'achat de lampes spéciales.

Il a été procédé à une consultation qui a eu lieu début Septembre

Le bureau d'études expert retenu après consultation par la Ville de TULLE sera le B.E.T SYNERGIE (Brive).

Ce bureau d'études offrira la prestation la mieux disante.

Le montant de l'étude diagnostic s'élève à : 28 228 H.T.

**Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de TULLE de se prononcer sur la réalisation de l'opération "OBJECTIF ENERGIE : - 20 %" et de demander à la REGION et à l'ADEME du Limousin une aide pour son financement à hauteur de 70 % du coût de l'étude diagnostic.**

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il y a un consensus pour demander des soutiens, des concours, des subventions.

*Monsieur Philippe BERNIS* ajoute que les économies réalisées dans les bâtiments communaux correspondent à l'objectif de chacun. Cet objectif pourra être quantifié et identifié avec la délibération 2 b proposée.

APPROUVE à

*l'unanimité*

#### **b- Mise en place de la procédure Agenda 21**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que la Communauté de Communes a depuis un peu plus d'un an lancé sa procédure Agenda 21 qui s'étend à l'ensemble des Communes du territoire de la Communauté et qui a été mise en place de façon assez novatrice puisqu'elle recherche des éléments volontaires au sein de la Communauté.

Il est proposé aujourd'hui de décliner à l'échelle de la Ville la procédure Agenda 21 c'est-à-dire qu'il y a une sorte de subsidiarité entre la Communauté de Communes et la Ville de Tulle pour que la Ville s'empare de ses propres prérogatives.

Aujourd'hui, le constat environnemental mondial est tel que la nécessité d'avoir un autre mode de développement est évidente. Le réchauffement climatique est du à l'activité humaine et sa brutalité ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur notre vie d'aujourd'hui et sur la vie de nos descendants.

Préserver l'environnement, permettre un développement économique, améliorer nos rapports sociaux, satisfaire nos besoins présents tout en permettant aux générations futures de subvenir aux leurs, sont des priorités et doivent être au coeur des politiques tant locales que nationales.

Cette approche nouvelle est nommée Développement Durable, elle découle des différents sommets de la Terre (dont celui de RIO en 1992) et se traduit par la mise en place à tous les échelons de la vie administrative d' « Agendas 21 ».

Cela concerne aussi les objectifs sur les émissions de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'agenda 21 est un guide déclinant toutes les actions menées par une collectivité locale et définissant la façon d'agir au regard d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques et dans un principe de bonne gouvernance.

Pour élaborer un tel document, il est nécessaire d'agir avec une large concertation et des objectifs partagés par tous les acteurs de la collectivité locale. Dans le cas de TULLE, l'élaboration d'un Agenda 21 ne sera vraiment efficace que s'il est porté tout à la fois par les habitants, les associations locales, les services de la ville,... et bien sûr les élus.

Pour mener à bien cette tâche, il est nécessaire d'avoir tout d'abord une photographie la plus fine possible de l'état existant avec une analyse de chaque action menée par la ville passée au crible du développement durable pour ensuite élaborer ce guide pratique définissant ce qu'il convient de faire et dans quel esprit.

Cette démarche devra se faire collégialement par la mise en place d'un groupe de travail "Agenda 21" regroupant élus, agents municipaux, acteurs de la vie associative, etc... L'intervention d'un intervenant chargé d'animer et de coordonner le groupe de travail "Agenda 21" est indispensable pour avoir à la fois un regard extérieur et critique.

**La délibération qu'il convient de prendre aujourd'hui est une délibération sur le principe même d'élaboration d'un Agenda 21. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à rechercher tous les financements possibles notamment pour la rémunération de la prestation de l'intervenant extérieur. Après contact, avec les différents financeurs, il serait possible d'obtenir des subventions couvrant 80 % de la dépense d'ingénierie nécessaire en sollicitant les fonds européens (leader plus), la Région et l'ADEME.**

Cette procédure sera réalisée en concordance avec la Communauté de Communes qui a déjà lancé un agenda 21.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'un beau projet mais cette action suppose de bénéficier des financements indispensables.

Il y a des fonds qui sont dédiés à ce type de sujets et de dossiers. Il s'agit pour le moment de les solliciter.

---

*Monsieur Philippe BERNIS* ajoute qu'a été évoqué un projet sur la zone de la Montane. Il y a un renchérissement du coût de l'essence.

Il y a un problème sur les énergies fossiles, un problème de stock, de pérennité des énergies fossiles. Il y a aussi un problème d'utilisation intensive des énergies fossiles en particulier pour le transport. Dans ce sens là, les gens qu'il représente au sein du Conseil municipal sont très septiques sur l'installation d'une entreprise de logistique dont l'un des objectifs commerciaux est de favoriser tous les transports.

Il est objecté qu'il y a le transport par la voie ferrée. Or, ce n'est pas celui qui est privilégié actuellement et cela ne peut être que déploré.

C'est le transport routier qui est de mise.

Le transport routier est une des sources d'émission de gaz à effet de serre entraînant un réchauffement climatique très important.

Il est septique sur le respect d'un principe de développement durable lorsque sont mis en place des entrepôts de logistique.

Il en parlera davantage au sein du Conseil Communautaire qui est le lieu de décision dans ce domaine.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cette position méritait d'être livrée pas seulement au nom des Verts mais aussi des concitoyens qui s'interrogent sur la pertinence de ce type de structure.

APPROUVE à

*l'unanimité*

## **Culture -**

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

### **- Les 7 Collines - Bilan et perspectives (voir document en annexe)**

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il est apparu opportun d'avoir une vision du bilan et de ce qu'il serait possible, à travers une convention, de formaliser pour les trois prochaines années.

Solange Charlot, Directrice ; Jean-Marie Barthoumeyrou, Président de l'Association vont intervenir.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* ajoute que la volonté de la Ville est que des structures qui sont des équipements structurant de la Ville sur le plan culturel mais qui ne sont pas directement des services municipaux puissent donner une information au Conseil municipal dans la mesure où la Ville de Tulle est le principal financeur et où ces éléments sont les piliers de la vie culturelle locale.

Cela a été déjà fait pour la SMAC. Périodiquement, il est nécessaire que cette information soit donnée par d'autres équipements.

Ce sera le cas prochainement pour la Cité de l'Accordéon.

Il rappelle que le Conseil municipal est représenté au Conseil d'Administration des 7 Collines par trois conseillers municipaux désignés qui sont Monsieur Wuyts, Madame Ibarz, Monsieur Dussourd, lui-même représentant le plus souvent François Hollande.

Par ailleurs, le Conseil municipal désigne trois membres associés qui ne sont pas des élus mais qui sont jugés impliqués dans la vie culturelle locale à divers titres.

Le mandat de l'un de ses membres est arrivé à échéance il y a quelques mois. Les deux autres membres : Madame Magry et Monsieur Feydeau sont en cours de mandat.

Par contre, le mandat de Monsieur Barthoumeyrou est arrivé à échéance. Le mandat de membre associé est renouvelable une fois.

Il ajoute que l'association les 7 Collines est installée dans des locaux nouveaux qui ont été réalisés par la Ville dans l'immeuble Pommet qui a été une avancée importante pour la structure à la fois de par sa proximité avec le Théâtre et par la qualité de locaux fonctionnels.

Le Conseil municipal n'a pas eu l'occasion de visiter ces locaux. Il serait intéressant de le faire. Une invitation sera faite dans quelque temps.

*Madame Solange CHARLOT* dit que l'association Les 7 Collines a un contrat de scène conventionnée avec l'Etat et un contrat pluriannuel et pluripartite avec les autres collectivités qui le finance : la Ville de Tulle, la Région et depuis 1997 le Département de la Corrèze.

Son intervention va porter sur trois points : l'axe artistique et la fréquentation publique, l'insertion dans la vie locale, la structure de l'entreprise : organigramme et budget.

#### **- L'axe artistique et la fréquentation**

L'axe artistique a été dès le début de sa mission et sur sa proposition, pluridisciplinaire.

La programmation artistique est très diversifiée.

L'association propose des programmes dans toutes les disciplines du spectacle vivant.

Les choix couvrent des champs esthétiques très divers.

Ils juxtaposent volontairement des spectacles exigeants et des spectacles d'accès beaucoup plus large.

Cette diversité correspond toujours à une qualité. Elle permet aussi d'élargir le rayonnement public et de conserver un niveau de référence nationale à l'établissement.

La majorité des spectacles sont payants mais les 7 Collines offrent des manifestations en accès libre : lectures spectacles, scènes ouvertes.

L'association a également initié dès 1997 une action originale de développement culturel dans le département « Les randonnées de la culture ».

Ces représentations en milieu rural permettent de joindre de nouveaux publics. Le nombre des propositions artistiques est également en progression régulière depuis 1997.

En 1997, l'association affichait 56 spectacles et 116 représentations réparties en 60 représentations de théâtre, 32 concerts, 16 représentations de danse, 5 scènes ouvertes, 1 spectacle de cirque, 2 lectures spectacles et même une nouvelle forme de spectacle : le SLAM.

Les jeunes publics ont des propositions qui sont adaptées à tous les âges car l'une des missions du théâtre : l'éducation artistique commence très tôt.

La fréquentation est en nette augmentation : + de 16 000 spectateurs en 2004.

Le Théâtre de Tulle est devenu un véritable pôle d'attraction pour la population : celle de Tulle et celle du reste du Département.

Cette hausse de la fréquentation est à porter au crédit de l'attractivité de la Ville et la renforce.

Elle rejaillit naturellement en recettes indirectes locales, elle constitue aussi un argument supplémentaire pour attirer de nouveaux habitants.

« Les randonnées de la culture » y sont probablement pour quelque chose. Grâce à ce programme que l'association propose aux relais corréziens et qu'elle met en place en s'appuyant sur leur volontariat, de nombreux spectateurs assistent au spectacle chez eux, dans leur canton. Ces mêmes spectateurs découvrent un jour ou l'autre le théâtre et y reviennent régulièrement.

Les propositions sont de qualité, très diversifiées. C'est aussi pour cela que le nombre de spectateurs croît régulièrement.

Un autre indice du rayonnement très fort de la structure est le nombre d'abonnés : 1277 abonnés à la fin de la saison écoulée.

#### **- L'insertion dans la vie locale**

L'association travaille en partenariat étroit avec des associations de la Ville et du Département.

Les Concerts du Cloître sont les partenaires pour l'organisation des concerts de musique classique ; la Ligue de l'Enseignement est le partenaire pour les randonnées de la culture et pour les scènes ouvertes.

L'association est également liée pour l'organisation des scènes ouvertes avec Peuple et Culture, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles et Des Lendemains Qui Chantent.

L'entente musicale du théâtre avec la SMAC et son équipe et leur volonté commune de croiser leurs publics se poursuit. Le théâtre et la SMAC ont organisé des concerts en commun et la session qui vient de s'ouvrir verra également de beaux projets communs : une semaine sur les cultures urbaines en novembre et une semaine sur tous les jazz en janvier.

En ce qui concerne les services à la population, l'association fait des choses qui n'ont pas d'éclat médiatique mais qui rendent service à la population.

L'association paie des artistes pour organiser des ateliers de théâtre pour les pratiques amateurs, adultes et jeunes.

L'association organise aussi des stages de danse et chaque fois que cela est possible le fait en complicité avec des acteurs locaux : Jeunesse et Sport, Eve Y Danse à Tulle, New Danse Studio à Brive. Des professeurs de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Tulle sont également volontaires pour des actions aux côtés des 7 Collines à destination des jeunes.

L'association mène beaucoup d'actions éducatives en partenariat avec des établissements scolaires à Tulle, à Brive, à Ussel.

Elle fait aussi très souvent visiter le théâtre à des adultes et à des enfants.

Ces visites changent radicalement le rapport de ceux qui en ont bénéficié au lieu.

Elle invite tous les membres du Conseil municipal qui ne connaîtraient pas le théâtre à venir découvrir ses côtés cachés, les coulisses, les dessous, les passerelles.

En matière d'économie locale, le volume d'emplois des 7 Collines induit par l'activité des 7 Collines, outre les emplois permanents, représentait ces trois dernières années, plus de 4 000 heures d'intermittents du spectacle et 800 heures d'ouvriers et d'ouvrières.

L'association travaille avec plus de trente entreprises tullistes pour diverses prestations : alimentation, services, fournitures, assurances, maintenance informatique, imprimerie...

L'association réinjecte chaque année plus de 70 000 € dans l'économie locale. En 2004 : 30 000 € ont été consacrés à l'hébergement et à la restauration des artistes et plus de 40 000 € aux autres secteurs d'activités.

## - **Structure de l'entreprise, organigramme et budget**

### Organigramme

L'équipe permanente des 7 Collines se compose de dix salariés permanents à temps plein dont trois emplois aidés. Ce sont des emplois-jeunes prochainement reconvertis en emplois associatifs soutenus par le Conseil Régional.

S'y ajoutent deux Contrats à Durée Déterminée à temps partiel : un Contrat Emploi Consolidé et un Contrat Avenir.

L'organigramme se décompose comme suit :

- une Direction
- un secteur administratif comportant
  - une administratrice
  - un comptable
  - un secrétaire qui est responsable de la billetterie
  - un assistant administratif
- un secteur de communication avec :
  - une Directrice de l Communication et des relations publiques
  - une assistante de communication attachée aux relations publiques
  - une assistante graphiste
  - une assistante chargée de l’affichage et des envois
- un secteur technique avec
  - un directeur technique
  - une secrétaire technique
  - un régisseur de scène

Le secteur technique est régulièrement complété par des intermittents du spectacle. Il serait impossible de fonctionner sans eux.

#### Le budget

Il observe une progression régulière depuis 1997 et il se stabilise depuis 2003 aux environs de 1 000 000 €.

Pour équilibrer ce budget, l’association dispose de trois sources de revenus :

- les ressources propres : les produits liés à l’exploitation
- les aides à l’emploi
- les subventions accordées par les partenaires

En 2005, les ressources propres devraient s’établir à 216 000 € soit 22 % des produits.

De 2002 à 2005, les produits artistiques progressent de 9 %.

La politique tarifaire est en train de changer depuis 2002.

C’est la hausse continue de la fréquentation qui explique ce bon résultat.

Les emplois aidés représentent 18,4 % de la masse salariale en 2005.

Chaque remise en cause de la politique nationale d’aide à l’emploi fragilise le financement de l’association.

Les subventions représentent en moyenne 70 % du budget.

De nombreuses scènes conventionnées et nationales affichent plutôt un taux de subvention publique de 75 %.

La subvention accordée par la Ville de Tulle représente 37 % du montant total des subventions en 2004, 36 % en 2005.

L'équilibre d'une structure culturelle en développement constant est toujours délicat.

Si l'attractivité est développée avec le souci d'étendre le service au plus grand nombre, les résultats en matière de fréquentation croissent mais les coûts augmentent. Il faut donc veiller aux frais de fonctionnement mais aussi réduire l'écart entre charges artistiques et produits artistiques.

Le souci de gérer « serré » a toujours été celui de l'association.

De 2003 à 2005, les efforts consentis en interne sont patents.

Le budget artistique baisse de 9 %, les dépenses de fonctionnement de 11 %.

Malgré cette compression volontaire des coûts, la progression du coût du travail ainsi que celle des frais liée à l'accueil artistique (transports, hébergement, repas) grèvent mécaniquement le budget de l'association.

De 2002 à 2005, sans changement d'effectifs, les coûts salariaux progressent de 17 % en raison de la seule application des dispositions légales (la convention collective) et de la hausse nationale des charges sociales.

Cette augmentation mécanique des coûts est inévitable - les collectivités qui financent l'établissement culturel se voient donc placées devant un choix difficile : soit maintenir le service rendu à la population et augmenter le financement public ; soit demander une baisse d'activités et c'est la population qui en supportera les conséquences avec une offre de service réduite, une baisse de l'emploi culturel, les effets induits pour l'économie locale, la baisse d'attractivité de la cité.

Depuis plusieurs exercices, l'association faisait appel à des financements exceptionnels pour financer l'activité régulière de l'association.

Cette politique était approuvée par les tutelles associées à la gestion de l'association.

La confiance de ces tutelles s'est vue confortée par de très beaux résultats en matière de fréquentation publique sur toutes ces années.

Mais en 2004, la cessation brutale de certains financements européens à amener un fort déséquilibre.

La réponse des tutelles est la preuve de leur confiance dans le travail de l'association et de leur volonté de soutien.

En 2005, la Ville, l'Etat, la Région et probablement le Département annoncent une augmentation des subventions régulières pour les trois années à venir.

Ce soutien conjugué à la poursuite des efforts de restriction de l'association devrait permettre de consolider à nouveau la structure financière des 7 Collines et de poursuivre son activité.

Elle saisit cette occasion pour remercier les tutelles notamment la Ville de Tulle et son député-maire.

*Monsieur Jean-Marie BARTHOUMEYROU* remercie pour la confiance renouvelée accordée au Président de l'Association les 7 Collines.

Solange CHARLOT a décliné l'essentiel.

Il souligne que les orientations qu'elle a indiquées sont très sensibles aux membres du Conseil d'Administration : la pluridisciplinarité ; la diversité des publics ; l'irrigation du Département et de la Communauté de communes ; un effort particulier en direction des jeunes publics : le jeune public d'aujourd'hui est le public de demain ; la conservation de partenariats actifs.

Par rapport à cet ensemble d'orientations, l'association qui rassemble des partenaires qui sont fidèles, engagés, vigilants a un devoir de contrôle.

Pour autant, elle accompagne avec régularité, rigueur, les efforts d'une équipe dont il faut souligner le professionnalisme.

Il se place du point de vue d'un président spectateur assidu.

Si on lui demandait quelle est la définition du théâtre, il répondrait que c'est un lieu où l'on éteint son portable.

C'est un lieu de plaisir où naissent des curiosités, des attentes, des interrogations, où les grilles de lecture s'enrichissent, où les préjugés sont oubliés.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'au-delà des différentes sensibilités, il faut reconnaître que le nombre d'abonnés n'a cessé d'augmenter. C'est plutôt un critère de réussite.

Il faut également relever que le nombre de spectateurs ne cesse de progresser. Cela est un indice de satisfaction. Il est constaté un effort de diversité des spectacles qui contribue à la diversité des publics.

Il est enfin constaté que beaucoup de spectateurs même d'abonnés viennent au-delà du Pays de Tulle.

Il faut se féliciter d'avoir une structure comme celle-là qui contribue au rayonnement de la Ville.

Il est possible parfois de regretter qu'il n'y ait pas une jauge plus importante du théâtre pour accueillir davantage de personnes à certains moments.

La place de la scène, le caractère contraint des surfaces avait fait qu'il n'était pas possible de créer plus de 300 places assises.

Il faut savoir ce que coûte le théâtre et ce qu'il rapporte à la Ville.

Il ne faut pas concevoir la culture comme une charge.

Il y a une utilité sociale d'augmentation générale à poursuivre les activités culturelles. C'est ce qui motive les choix de la collectivité.

*Monsieur Michel CAILLARD* souligne l'impact de l'activité des 7 Collines sur Tulle. C'est devenu une véritable institution.

Les différents partenaires participent de manière de plus en plus importante au financement de l'association.

Il se demande si les partenaires pourront continuer à l'avenir à participer à des niveaux aussi importants. Il faut souligner cette question.

La politique de l'Etat en matière d'emplois a été mise en cause. Elle semblerait fragiliser la situation des 7 Collines.

L'objectif de l'Etat n'est pas de fragiliser le fonctionnement de 7 Collines en matière de politique de l'emploi mais c'est bien de consolider au niveau national une politique de l'emploi axée sur la recherche de solutions.

Il a été également dit que les subventions européennes avaient été brutalement supprimées. Il en demande les raisons .

*Solange CHARLOT* ne peut pas expliquer pourquoi l'Europe ne donne plus de fonds . L'Etat en 2003 a fortement insisté auprès du Conseil d'Administration des 7 Collines pour que le budget soit orienté en faisant appel à des fonds européens.

En 2004, il n'y avait plus ces fonds européens. Or, le budget établi les prenait en compte.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande sur quels exercices ont été versés les fonds européens.

*Solange CHARLOT* répond que les fonds européens ont été versés, comme prévu, en 2003.

Pour 2004, ils ont été sollicités mais ils n'ont pas été versés et le déficit correspond à ce manque.

*Monsieur François HOLLANDE* explique que ces fonds n'ont pas été versés car leur caractère limité a fait que les autorités concernées ont préféré les utiliser à d'autres fins que le théâtre.

Il est désormais certain que ces fonds ne seront plus versés.

Ce qui est contestable est qu'ait été dit aux 7 Collines que ces fonds existaient, qu'un budget ait été construit à partir de cette promesse qui n'a finalement pas été honorée. Un déficit a été constaté.

Il est ensuite très désagréable pour les autres financeurs d'être appelés à participer à un appel de fonds supplémentaires parce que cette promesse de subvention n'a pas été honorée.

*Solange CHARLOT* dit que cela ne faisait que souligner le déficit structurel de l'activité c'est-à-dire que l'activité dans son développement et dans les services qu'elle rend à la population a besoin d'un financement régulier.

Au lieu d'avoir ces financements réguliers, il était fait appel à des financements exceptionnels pour pouvoir exercer cette activité.

Les financements supplémentaires de toutes les collectivités viennent prendre en compte les besoins réels de ce service rendu à la population.

Maintenant les collectivités pourront-elles et voudront-elles poursuivre cet effort.

La demande des usagers est considérable.

Il a été évoqué la politique en direction des publics jeunes et jeunes publics.

L'association est loin de satisfaire la demande.

De nombreuses écoles manifestent leur mécontentement car l'offre apportée n'est pas suffisante.

Le théâtre est le seul établissement public dans le département à apporter ce type de service à l'ensemble de la population du département.

Le souhait de l'association serait que les collectivités, toutes les collectivités comprennent effectivement que la population a un besoin et que l'association est techniquement capable d'y répondre.

Le projet des 7 Collines peut se développer largement car il y a une demande et que le service peut être rendu beaucoup plus largement. Il s'agit d'un choix politique.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'en matière de financement, il faut fixer, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, les participations de chacun.

Des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Ville se sont réunis.

Du côté du Conseil Général, il a senti une volonté d'engagement dans un cadre pluriannuel sur une enveloppe correspondant à ce qui était attendu du Conseil Général.

Il en va de même du Conseil Régional.

L'Etat n'est pas aujourd'hui en situation de s'engager de manière pluriannuelle.

Quant à la Ville, si l'ensemble des partenaires fait un effort supplémentaire, elle le fera également.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que la future convention est en cours de négociation puisque le fonctionnement sur la base triennale fait que la convention actuelle arrive à son terme fin 2005.

Rendez-vous est pris dans quelques jours avec les autres partenaires pour retravailler, adopter une nouvelle convention et définir des financements avec des engagements pluriannuels puisque ceux-ci sont nécessaires. Chaque collectivité fonctionne sur le principe de l'annualité budgétaire mais il est important quand même de fixer ces engagements sur une base triennale.

Il demeure l'interrogation sur la position de l'Etat puisqu'il semblait dans un premier temps que l'Etat veuille conventionner à part des autres collectivités. La position de principe semble avoir évolué.

Quant aux engagements financiers des uns et des autres, ils ne sont pas encore définis pour 2006.

*Monsieur Philippe GOUT* dit qu'en ce qui concerne la répartition géographique, il y a eu une baisse de la fréquentation par rapport à la saison 2003-2004.

Il demande à quoi cela est dû.

Il demande, en outre, si des enquêtes de satisfaction sont réalisées.

*Solange CHARLOT* dit que le nombre des abonnés extérieurs au Pays de Tulle augmente.

Le nombre total des abonnés augmente.

En ce qui concerne les indices de satisfaction, la fréquentation est de plus en plus forte.

Le spectateur n'a pas envie de remplir de fiches satisfaction .

Une telle démarche avait été initiée mais il y a eu peu de retours.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* ajoute qu'en matière de statistiques, les abonnés ne constituent pas la totalité du public.

Bien que par rapport à la totalité du public, il soit difficile d'établir des statistiques de provenance géographique, il est possible de penser que parmi les gens qui achètent des billets au coup par coup, la proportion des gens de Tulle est plus importante, les gens de l'extérieur ayant besoin d'avoir la garantie de trouver des places.

Les statistiques par rapport aux abonnés ne constituent pas la photographie de la répartition réelle de la totalité des spectateurs.

En outre, sur 2002-2003, ces statistiques étaient sujettes à approximation.

*Monsieur François HOLLANDE* remercie les professionnels du théâtre ainsi que tous les bénévoles qui s'investissent.

### **3- Désignation d'un membre associé devant siéger au Conseil d'Administration des 7 Collines**

Mr BARTHOUMEYROU est désigné pour siéger au Conseil d'Administration des 7 Collines.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **4- Approbation d'une convention avec la Commune d'Aubazine pour la mise en œuvre de la 5<sup>ème</sup> édition du symposium international de sculptures**

La Ville de Tulle souhaite renouveler son partenariat avec la Ville d'Aubazine organisatrice du 5<sup>ème</sup> Symposium International de Sculptures.

La Salle des Musiques Actuelles a été retenue pour l'implantation d'une nouvelle sculpture dans la ville.

Le montant de la participation de la Ville de Tulle est de 5 000 €.

**Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la convention de partenariat afférente liant la Ville de Tulle, la commune d'Aubazine et le Comité Organisateur Municipal.**

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que c'est la 3<sup>ème</sup> fois que la Ville achète une sculpture dans le cadre de ce symposium qui est biennal.

Il est paru intéressant de destiner l'acquisition de cette statue à un équipement nouveau en l'occurrence la SMAC, équipement doté d'un mur d'une assez grande surface et qui était assez nu et austère.

Le choix est fait au moins d'août à l'occasion du symposium et sur des propositions d'artistes qui sont présentées sous forme de catalogue.

C'est en consultant l'équipe Des Lendemain Qui Chantent qu'a été fait le choix d'une œuvre adaptée à la thématique du lieu.

*Monsieur CAILLARD* demande qui fait le choix final des œuvres et si les riverains ont été consultés.

Il en va de même pour les statues installées sur la Promenade.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que les riverains immédiats de la Salle des Musiques Actuelles sont peu nombreux.

Le symposium se tient en août. Il aurait été difficile de définir les bases de choix lors d'une réunion.

En réalité, la sculpture concerne l'équipement de la SMAC.

De même, dans le cadre de l'implantation de la sculpture au Centre Aquarécricatif, ses utilisateurs ont été interrogés.

Le choix définitif relève de l'autorité municipale.

Les sculptures installées sur la Promenade sont la propriété du Symposium d'Aubazine et ont été mises gracieusement à la disposition de la Ville de Tulle pendant une période estivale. Elle vont être prochainement enlevées.

La Ville de Tulle a simplement pris en charge leur transport. Elles n'appartiennent pas à la Ville.

*Monsieur François RABIER* demande ce que représente cette statue.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit qu'il y avait deux propositions : une dont la thématique était plus directement liée à une thématique musicale mais une thématique musicale assez particulière qui allait peu dans le sens de l'évolution des musiques actuelles qui est plus technologique.

Cette thématique choisie d'un point de vue décoratif par rapport au mur semble assez bien réussie.

La thématique n'est pas directement et exclusivement musicale.

*Monsieur François RABIER* demande si l'installation de cette statue ne génère pas de problème de sécurité.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que la question a été examinée.

Les structures sont implantées assez solidement et sont assez hautes pour ne pas se blesser.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que le choix de la sculpture est celui de l'association Des Lendemains Qui Chantent.

L'architecte a également été consulté et a procédé à ce choix.

Il a été considéré que c'était à l'association et à l'architecte de choisir ce qui s'insérerait le mieux à l'équipement.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

**5- Demande de subvention à RECREASCIENCES / CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin) pour le financement d'animations et de conférence-débats organisées par le Musée du Cloître à l'occasion de la fête de la science 2005**

Dans le cadre de la Fête de la Science qui aura lieu du 10 au 16 octobre 2005, le Musée du Cloître a été sollicité par l'Inspection Académique de Limoges, en liaison avec la Mission Académique Education et Culture (M.A.E.C.), RECREASCIENCES et C.C.S.T.I. (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin) pour participer à cette manifestation.

Pour répondre à cette proposition, le musée organise diverses actions :

- la restauration de peintures murales, un restaurateur spécialiste de cet art, maître d'œuvre des travaux lors des dernières campagnes de restauration des peintures de la Salle Capitulaire du musée donnera une conférence débat tout public
- la science des mécaniques à vapeur avec des rencontres autour de la maquette de la machine à vapeur qui fait partie des collections du musée (fonds Victor Forot), avec la participation de maquetistes qui présenteront et expliqueront le fonctionnement de modèles réduits de système à vapeur (bateau à vapeur, moteur à air chaud, locomotives, tracteurs, vapomobiles...)

La Ville de Tulle peut bénéficier d'une aide financière de RECREASCIENCES / C.C.S.T.I. Limousin.

**Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de RECREASCIENCES / C.C.S.T.I. (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Limousin) une subvention la plus élevée possible en vue du financement des actions organisées par le Musée du Cloître à l'occasion de la Fête de la Science 2005.**

La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

**6- Acceptation d'un don au Pôle Accordéons**

Une donation vient d'être proposée au Pôle Accordéons par Germaine FUERTÉ, résidant à La Rochelle. Il s'agit d'un accordéon diatonique de marque François DEDENIS ayant appartenu à son père Gabriel Thibault (1899 – 1992) qui aurait acheté l'accordéon en 1919.

**Il est demandé au conseil municipal de valider l'entrée de cet accordéon dans les collections tullistes.**

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

#### **7- Régularisation de l'acquisition d'un fonds documentaire**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver pour régularisation, l'acquisition d'un fonds documentaire** comportant 5 419 partitions et/ou livrets du stock Martin CAYLA datant de 1950 à 1997 avec une dominance relative aux années 50 et 60 au prix de 450 €.

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

#### **8- Attribution de subventions à l'association « Des Lendemain qui chantent » a- dans le cadre du jumelage avec Smolensk**

L'association « Des Lendemain qui chantent » participe aux actions de jumelages avec la Ville de Smolensk qui a accueilli en 2005 un groupe de musique tulliste.

Un groupe de musique de Smolensk sera accueilli en retour à Tulle.

**Il est proposé au Conseil municipal de verser une aide de 1500 € pour cette action indépendante du budget courant alloué à l'association.**

#### **b- pour un projet de tournée**

Une autre action spécifique est prévue pour l'organisation d'une tournée de groupes tullistes émergents.

**Il est proposé au Conseil municipal d'apporter également une aide à hauteur de 1 500 €.**

Ces deux actions sont par ailleurs co-financées par la Région Limousin et le Département de la Corrèze.

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

**23H00 : Monsieur Philippe BERNIS quitte la séance et donne pouvoir à Madame Dominique GRADOR.**

## **Personnel -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **9- Contrat de détachement d'un travailleur handicapé de l'ADAPEI Corrèze auprès de la Ville de Tulle - Modification et renouvellement**

Depuis le 01 décembre 2003, la Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel un jeune travailleur handicapé du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assurer des fonctions d'entretien des locaux au CCAS, aux Archives municipales et au Centre culturel et sportif sur la base d'un temps complet.

Cette personne a été affectée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, à temps plein au service scolaire de la Ville. **Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette modification ainsi que le passage de l'avenant n°2 au contrat en cours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **10- Créations et suppressions de postes budgétaires**

1) Un agent d'entretien a réussi le concours d'agent technique en date du 8 juillet 2005. Afin de procéder à sa nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2005, il est nécessaire de transformer son poste sur le tableau des effectifs.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

#### **De supprimer :**

Au 31 août 2005 :

- un poste d'agent d'entretien,

#### **Et de créer :**

A compter du 01<sup>er</sup> septembre 2005 :

- un poste d'agent technique.

2) Un éducateur des APS a réussi le concours de conseiller des APS. Afin de procéder à sa nomination au 1<sup>er</sup> octobre 2005, il est nécessaire de transformer son poste sur le tableau des effectifs.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

**De supprimer :**Au 30 septembre 2005 :

- un poste d'éducateur des APS,

**Et de créer :**A compter du 01<sup>er</sup> octobre 2005 :

- un poste de conseiller des APS.

3) Suite à la demande de reconversion professionnelle d'un agent de la Maison des Enfants, ainsi qu'à la fermeture du Foyer Logement de personnes âgées de Souilhac,

**Il est demandé au Conseil Municipal :****De supprimer :**Au 30 septembre 2005 :

- un poste d'agent d'entretien sur la Ville,

**Et de créer**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 :

- un poste d'agent d'entretien qualifié à la Ville.
- un poste d'auxiliaire de puériculture à la Ville.

*l'unanimité**APPROUVE* à

**11- Approbation de la convention de mise à disposition d'une assistante spécialisée d'enseignement artistique auprès de l'Association Ecole de Musique du Pays d'ALLASSAC**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à disposition auprès de l'Association Ecole de Musique du Pays d'ALLASSAC d'une assistante spécialisée d'enseignement artistique titulaire de la Ville de Tulle à compter du 15 septembre pour une durée de deux ans à raison de deux heures par semaine pour assurer des cours de formation musicale.

L'intéressée a donné son accord.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

*l'unanimité**APPROUVE* à



## **Affaires scolaires -**

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

### **14- Restauration scolaire - Avis sur le rapport d'activités du délégataire pour l'année 2004**

L'année 2004 pour la restauration scolaire a été marquée par :

- une réflexion globale sur le thème de l'équilibre alimentaire des enfants menée par les parents d'élèves, l'Education Nationale, des médecins scolaires, les enseignants, la diététicienne de la société Avenance et un pédiatre. Au cours d'une conférence débat il a été notamment débattu du contenu et de l'organisation du « goûter » du matin. Depuis et grâce à un véritable travail d'explications, il est constaté une amélioration de « l'appétit » des enfants pour le repas de midi.
- une ouverture plus large de la Commission des menus désormais ouverte à un représentant du personnel de chaque site scolaire
- une augmentation du nombre de repas servis mais qui n'a pu permettre de passer au-dessus du seuil de sous activité. Depuis et pour éviter une charge financière supplémentaire de 30 000 euros environ, une renégociation de base contractuelle a été décidée en 2005 par le Conseil Municipal.

*AVIS FAVORABLE*

### **15- Approbation, au titre de l'année 2005, d'une convention avec la communauté de communes du Pays de Tulle pour l'apprentissage de la natation scolaire au centre aquarécréatif**

Par délibération du 4 Octobre 2002, le Conseil municipal a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Entrent dans les compétences des EPCI, en matière sportive, l'organisation et la prise en charge de l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la Communauté.

Dans ce cadre, la Ville de Tulle met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de Tulle, le centre aquarécréatif pour la prise en charge de cette compétence.

La Ville de Tulle réservera des créneaux de 45 minutes, à hauteur de 64 par semaine du calendrier scolaire, aux écoles primaires, publiques et privées pendant lesquelles elle assurera l'enseignement et la surveillance par l'intermédiaire des personnels municipaux qualifiés.

En contrepartie, la Communauté versera, au titre de l'année 2005, la somme de 66 435 Euros représentative des charges de personnel engagées par la Ville pour effectuer ce service.

Il est précisé que les deux parties feront un bilan qualitatif et quantitatif en Décembre 2005 afin d'actualiser le montant à payer par la Communauté de Communes pour les années à venir.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

### **Affaires économiques -**

*Rapporteur : Madame Christèle COURSAT*

#### **16- Approbation de l'avenant n°1 au bail souscrit avec Monsieur Galinon pour la location d'un bâtiment industriel sis Zone Industrielle de Mulatet**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, la Ville de Tulle loue à la SARL GALINON des locaux situés zone industrielle de Mulatet d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> pour son atelier de production. Le bail conclu pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 9 146,94 € est révisable par période triennale.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

**- de réviser ledit loyer par avenant N°1 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 sur la base de l'indice du coût de la construction**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**

*Monsieur François RABIER* demande si le nettoyage arrière des toitures a été fait.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut voir ce point avec les services techniques.

*Madame Annie BASTIE* indique qu'un nouveau Directeur va prendre ses fonctions à la CFTA en remplacement de Monsieur De la Laurencie. Il s'agit de Monsieur DARDENNE.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Transports -**

*Rapporteur : Madame Annie BASTIE*

#### **17- Desserte urbaine par la ligne régionale Limoges-Tulle - Approbation d'une convention quadripartite**

Afin de densifier l'offre en transport collectif au centre ville de TULLE, la commune a demandé au Conseil Régional que la ligne routière régionale Limoges-Tulle emprunte à Tulle un itinéraire commun aux deux lignes de transport urbain.

L'accord de la Région a été donné le 21 juillet, il est donc envisagé qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre, la ligne régionale puisse assurer le trafic local entre les arrêts Tulle-Préfecture et Tulle-Gare.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention quadripartite entre la Ville, la Région, la SNCF et la CFTA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

### **Environnement -**

*Rapporteur : Madame Annie BASTIE*

#### **18- Approbation du bail de la station de télémesures pour l'annonce des crues liant la Ville, le Centre des Impôts Fonciers et la Direction Départementale de l'Equipement**

Par acte du 29 mai 1996, la commune de TULLE a donné à bail gratuitement, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un réseau radio de télémesures pour l'annonce des crues sur le territoire de la commune de Tulle, en amont du pont des Soldats, rive droite de la Corrèze.

Le bail étant échu depuis le 31 décembre 2004, il convient de le renouveler pour une période de 9 ans.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de renouvellement entre la Ville, le Centre des impôts fonciers de TULLE et la DDE et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*l'unanimité*

*APPROUVE* à

### **Urbanisme -**

*Rapporteur : Monsieur Jacques MARTHON*

#### **19- Plan de redressement de l'OPHLM - Approbation de l'avenant n°1 au protocole de redressement**

Créé en 1947, l'Office de Tulle exerce sa compétence sur le seul territoire de Tulle et ne dispose d'aucun logement classé en ZUS.

A la fin 2003, le patrimoine de l'Office se compose de 1 085 logements.

#### **Rappel de la procédure CGLLS :**

**Un premier protocole** a été suivi par l'OPHLM de Tulle entre 1992 et 1996, qui n'a pas pu enrayer la poursuite de la dégradation financière ni la persistance des problèmes patrimoniaux.

**Le deuxième protocole** de redressement de l'Office a été signé le 31 août 2000. Le redressement de l'Office de Tulle reposait alors essentiellement sur des mesures qui, outre

l'amélioration de la gestion interne, sont fondées sur la nécessité de repositionner l'Office sur son marché local et sur la mise en commun de moyens avec l'Office départemental de la Corrèze.

**La SEMCIT** était en cessation de paiement depuis 1992 à la suite de la réalisation d'opérations très déséquilibrées et ne pouvait poursuivre son activité que grâce aux subventions d'équilibre versées par la Ville de Tulle.

En 1997-1998, la SEM était structurellement déficitaire malgré la vente de la moitié de son patrimoine.

Sa liquidation a donc été décidée. Elle s'est faite à l'amiable, la Ville de Tulle assumant le remboursement du solde des emprunts qu'elle avait garantis.

L'OPHLM de Tulle a ainsi acquis le 1er août 2002, avec l'accord de la CGLLS, 26 pavillons locatifs.

En tenant compte des travaux de réhabilitation programmés, le prix prévisionnel de l'opération d'acquisition amélioration du patrimoine SEMCIT par l'OPHLM de Tulle se montait à 1 400 000 €.

**En juillet 2001**, une coulée de boue a entraîné un glissement de terrain. La démolition supplémentaire des 20 logements des Fages 1 a été décidée car du fait de ce surcoût, la démolition de ces logements et la vente du terrain étaient moins coûteuses pour l'Office que leur réhabilitation.

Les locataires ont dû être relogés dans les logements de la Gibrande dont la démolition a été reportée à 2005.

**Fin juin 2002**, le Directeur de l'Office a quitté son poste et son remplaçant n'a pris ses fonctions que le 1er février 2003.

Cette situation a créé des difficultés de mise en place des actions prévues par le plan de redressement, notamment en ce qui concerne le programme de réhabilitation.

Le Comité des aides du 23 octobre 2003 a pris acte que les mesures patrimoniales prévues au plan de redressement nécessitaient une nouvelle programmation car les coûts inscrits

initialement au plan ont augmenté de 25 % en moyenne, de nouveaux besoins de réhabilitation urgents non prévus sont apparus (clos et couvert, mise en sécurité des ascenseurs) et le sinistre du glissement de terrain des Fages a nécessité de modifier le programme initial de démolition.

Cet avenant doit permettre de prendre en compte les modifications apportées aux mesures patrimoniales prévues initialement au protocole.

Le plan de redressement a permis d'amorcer un début d'organisation commune avec l'Office Départemental de la Corrèze grâce à la mise en place de conventions traitant de la mise en commun des moyens informatiques, bureautiques et en personnel.

Bien que les deux organismes souhaitent conserver leur spécificité, l'Office de Tulle considère qu'une mutualisation de moyens renforcée avec l'Office de la Corrèze est essentielle pour la réussite du plan de redressement.

C'est pour en définir les modalités que la CGLLS a confié au Cabinet Bertrand BRUNHES Consultant l'étude de cette mutualisation élargie.

Une première restitution a été effectuée fin 2004. Elle devra être complétée.

Compte tenu des événements intervenus depuis la signature du protocole initial et de la nécessité d'adapter les dispositions pour le conduire à son terme afin de permettre à l'Office de reprendre une activité normale fondée sur la bonne gestion de son patrimoine et sur l'équilibre

d'exploitation, le présent avenant prend acte des modifications intervenues sur le plan patrimonial et prolonge les effets du protocole signé le 31 août 2000 jusqu'en 2009.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte :

- l'actualisation des montants des travaux
- le financement des opérations non prévues au protocole initial
- le financement du programme de démolition d'immeubles HLM

Il prolonge les effets du protocole signé le 31 août 2000 jusqu'en 2009 et contractualise les engagements de l'ensemble des partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

## **20- Acquisition dans le domaine public de la commune de l'impasse privée du Bois des Malades**

Monsieur BOISSEAU, propriétaire de l'impasse du Bois des Malades, souhaite que celle-ci soit intégrée dans le domaine communal. En effet, cette impasse qui dessert plusieurs habitations est déjà entretenue (élagage des arbres, entretien des fossés, etc...) par la commune.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **de procéder au classement de cette impasse dans le domaine public de la commune**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir**
- **d'acquérir l'impasse pour l'euro symbolique à l'issue de la procédure.**

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote*

## **21- Cession d'un pavillon au Rodarel**

Monsieur GUILLOT Daniel, Gendarme, va prochainement être à la retraite et souhaite acquérir le pavillon qu'il occupe 15, impasse des Tulipes au Rodarel.

Le Colonel VIAUD, Commandant l'Ecole de Gendarmerie de Tulle nous a donné son accord pour la restitution d'un pavillon du parc locatif CIGA au Rodarel.

**Il est proposé au conseil municipal de céder ledit pavillon au prix estimé par le Service des Domaines soit 56 000 €.**

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*  
*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote*

## **22- Cession d'un pavillon et d'un terrain à la Solane**

Le bâtiment industriel communal situé à la Solane a été désaffecté et mis à disposition d'associations tullistes. Le pavillon situé juste à côté est depuis plusieurs années inoccupé.

Monsieur et Madame TARI seraient intéressés par l'acquisition du pavillon.

**Il est proposé au conseil municipal de céder ledit pavillon au prix estimé par le Service des Domaines ainsi que le terrain attenant cadastré AC N° 217 pour un montant de 50 000 €.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*  
*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote*

## **23- Cession d'un local commercial 1, avenue Winston. Churchill**

La boulangerie-pâtisserie SARL B.P.M.J. a manifesté son souhait d'acquérir le local commercial situé 1, avenue Winston Churchill qu'elle loue à la commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Le prix estimé par le Service des Domaines est de 25 000 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal de céder ledit local au prix de 15 245 €.** Ce montant est justifié car le locataire a dû à ses frais entreprendre dans l'urgence des travaux dits « de grosses réparations » incombant au bailleur (porte d'entrée défectueuse, électricité). La SARL B.P.M.J. devra également effectuer d'autres travaux (devanture).

Les frais de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que cette cession nécessitera un acte modificatif du règlement de la copropriété de l'immeuble.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*  
*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote*

#### **24- Cession d'un terrain rue Sainte Claire**

*Dans le cadre de l'aménagement d'un espace de stationnement devant l'H.L.M Sainte Claire l'O.P.H.L.M. souhaite acquérir la parcelle AW N° 176 propriété privée de la commune.*

*Cette parcelle permettrait d'installer aux frais de l'O.P.H.L.M une borne escamotable ce qui conduirait à privatiser la parcelle susvisée.*

*Cette cession se fera au prix de 10 € .*

***Il est proposé au Conseil municipal de céder cet espace au prix fixé ci-dessus.***

*Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.*

SANS SUITE

#### **25- Cession d'emplacements de stationnement à l'arrière de l'immeuble SEMABL sis 92, avenue Victor Hugo**

La SEMABL a réalisé l'opération de démolition-reconstruction des anciens immeubles LAROCHE sis 92, avenue Victor Hugo. Les parcelles cadastrées AS N° 47 , 521 et 523 ainsi que la parcelle AS N° 529 ont fait l'objet d'un aménagement visant à créer du stationnement (4 place de stationnement dont une place handicapée) avec traitement paysager.

Par délibération en date du 25 mars 2005 la Ville de Tulle a acquis cet espace aménagé.

La pharmacie CARLES souhaite se porter acquéreur des 4 places de stationnement dont une place handicapée (AS N° 529p).

**Il est proposé au Conseil municipal de lui céder lesdits parkings au prix estimé par le Service des Domaines soit 18 000 € (4 500 € la place).**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*  
*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote*

## **26- Remises gracieuses des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de taxes d'urbanisme**

L'article L251A du Livre des procédures fiscales stipule que les assemblées délibérantes des collectivités locales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités

liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

### **a - à Monsieur BOURDILLON HAGUERON**

Monsieur BOURDILLON HAGUERON ayant fait réaliser une construction au lieu-dit « Seigne » à Tulle était redevable d'une taxe d'urbanisme dont le montant s'élevait à 835 €.

L'intéressé a réglé la somme due après la date d'échéance fixée pour le paiement.

Une majoration de 24 € lui a été appliquée.

Monsieur BOURDILLON HAGUERON a donc présenté une requête en vue d'obtenir la remise gracieuse des pénalités formulées à son encontre. En effet, suite à un changement d'adresse résultant de son déménagement dans sa nouvelle résidence, il a sollicité auprès des services de la Poste un transfert de courrier qui n'a pas été effectué correctement.

Il n'avait donc pas été destinataire des plis afférents au versement de cette taxe.

Les services de la Trésorerie Tulle Montana ont avisé Monsieur le Maire de cette demande.

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à Monsieur BOURDILLON HAGUERON la remise gracieuse des pénalités liquidées à son encontre à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe d'urbanisme dont il était redevable, le montant de cette dette s'élevant à 24 €.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **b - à Monsieur et Madame BOUCHET**

Monsieur et Madame BOUCHET ayant fait réaliser une construction au lieu-dit « Allée du Bois Manger » à Tulle étaient redevables d'une taxe d'urbanisme dont le montant s'élevait à 650 €.

Les intéressés ont réglé la somme due après la date d'échéance fixée pour le paiement.

Une majoration de 19 € leur a été appliquée.

Monsieur et Madame BOUCHET ont sollicité la remise gracieuse des pénalités formulées à leur encontre.

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à Monsieur et Madame BOUCHET la remise gracieuse des pénalités liquidées à leur encontre à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe d'urbanisme dont ils étaient redevables, le montant de cette dette s'élevant à 19 €.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**c - à Monsieur DUBOIS**

Monsieur DUBOIS, ayant fait réaliser une construction boulevard de la Lunade à Tulle était redevable d'une taxe d'urbanisme dont le montant s'élevait à 369 €.

L'intéressé a réglé la somme due deux jours après la date d'échéance fixée pour le paiement suite à des difficultés inhérentes à la distribution de son courrier.

Une majoration de 18 € lui a été appliquée.

Monsieur DUBOIS a sollicité la remise gracieuse des pénalités formulées à son encontre.

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à Monsieur DUBOIS la remise gracieuse des pénalités liquidées à son encontre à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe d'urbanisme dont ils étaient redevables, le montant de cette dette s'élevant à 18 €.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**27- Décision afférente au droit d'occupation perpétuel d'un talus situé rue du 19 mars 1962 appartenant au domaine public de la commune**

Les propriétaires de la parcelle BV N° 629 souhaitent utiliser le talus situé en contrebas de la rue du 19 mars 1962 pour accéder à leur terrain et le clôturer.

Ce talus fait partie du domaine public communal et est, par conséquent, inaliénable.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de consentir au profit de la parcelle BV N° 629 un droit d'occupation perpétuel du domaine public consistant en un talus bordant ladite parcelle pour permettre l'accès à ladite parcelle sur la voie communale
- d'autoriser dès à présent les propriétaires de la parcelle BV N° 629 à la clôturer en limite du domaine public communal.
- d'engager la commune à faire des travaux sur la canalisation existante d'eaux pluviales située sur la parcelle BV N° 629.

## 28- Opération façades - Extension de l'aide

La subvention façade est portée à 50 % du montant hors taxe des travaux plafonnée à 70 € hors taxe le m<sup>2</sup> sur les Périmètres de Restauration Immobilière (la Barrière, l'Alverge, Le Trech « Enclos, Barrussie »). L'aide façade du Périmètre de Restauration Immobilière de la rue de la Barrière ne prend en compte qu'un côté de la rue Jean Jaurès.

**Il est proposé au Conseil municipal d'étendre l'aide façade à 50 % du montant hors taxe des travaux plafonnée à 70 € hors taxe le m<sup>2</sup> sur l'îlot tel qu'il figure au plan.**

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que pour les maisons situées entre la rue Jean Jaurès et la Place Martial Brigouleix, la partie dite dans le sens de la circulation est déjà subventionnée à hauteur de 50 % car elles est dans le PRI.

L'îlot en face, subventionné à hauteur de 30 à 35 %, le deviendrait à 50 %.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que les 50 % sont accordés dans un temps limité. Les propriétaires doivent savoir qu'il ne s'agit pas d'une aide pérenne. S'ils ne saisissent pas cette opportunité avant fin 2006, c'est le taux antérieur qui sera de nouveau appliqué.

Il préfère que la commune dépense davantage en 2006 plutôt que de saupoudrez les financements sur les trois prochaines années. C'est l'effet de masse qui crée l'impact.

Il faut que les propriétaires sachent bien que le périmètre est de nouveau étendu, qu'il s'agit d'une aide à caractère provisoire et que cela ne se renouvellera pas.

Tulle est sûrement la seule ville de France à subventionner à ce niveau la rénovation des façades.

Cela est bien mais ne peut pas durer.

Cela ne signifie pas que les travaux doivent être réalisés pour fin 2006. Il est tenu compte des délais d'intervention des entreprises.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que sur l'îlot Jean Jaurès, il y a des maisons qui justifieraient d'une intervention sur la façade.

## Travaux -

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

## 29- Demande de subvention au Conseil Général pour la restauration de la façade du Théâtre

La campagne de travaux visant à la restructuration du Théâtre de TULLE a été réceptionnée en 1994. Cette campagne avait pour objet la refonte complète de l'organisation fonctionnelle et technique de l'établissement.

Les façades, rénovées quelques années auparavant, n'avaient fait l'objet en 1994 que d'adaptations ponctuelles liées aux contraintes du nouvel aménagement intérieur.

Après 10 ans d'activité, les menuiseries de la façade principale du Théâtre de TULLE, datant pour partie de 1899 et pour partie de 1935 ne paraissent plus adaptées aux contraintes acoustiques et thermiques du lieu. En effet, la fréquentation accrue du petit forum en prolongement direct du hall nécessite une meilleure isolation par rapport au bruit de la rue et aux rigueurs du climat.

De plus, des travaux urbains en cours ont pour objet la requalification des berges de la Corrèze et notamment la mise en œuvre d'un plan - lumière pour les voies longeant la rivière. Il paraît donc important de réaliser sans tarder une mise en valeur du bâtiment compte tenu de la qualité architecturale de sa façade sur rue. Cette mise en valeur portera sur un nettoyage adapté des ouvrages de maçonnerie et d'ornementation, sur un confortement de la dalle de balcon en ciment et sur la réalisation d'un éclairage de mise en valeur.

Enfin, le présent projet comprendra la réalisation d'un accès à la toiture terrasse en façade sur quai depuis l'intérieur du bâtiment pour faciliter les opérations d'entretien de la couverture.

Nota : l'étendue des travaux concernera la façade principale et ses retours latéraux dans la longueur de la première travée.

Le coût des travaux est estimé à 200 000 € HT soit 239 200 € TTC.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

**- d'approuver la réalisation de cette opération**  
**- de solliciter une subvention du Département à hauteur de 53 % soit 106 000 € pour son financement.**

**Il est précisé qu'une demande de subvention a parallèlement été formulée auprès de la DRAC.**

**- d'approuver le plan de financement correspondant.**

## *Réfection de la façade principale du Théâtre*

### *Plan de financement*

<i>Coût de l'opération</i>	<i>Financement</i>
----------------------------	--------------------

	<i>Partenaires</i>		
	<i>DRAC</i>	<i>50 000 €</i>	<i>25 %</i>
	<i>Département de la Corrèze</i>	<i>106 000 €</i>	<i>53 %</i>
	<i>Part Ville</i>	<i>44 000 €</i>	<i>22 %</i>
<i>200 000 € HT soit 239 200 € TTC</i>	<i>Total</i>	<i>200 000 €</i>	<i>100 %</i>

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **30- Remplacement de la bulle de tennis - Demande de subvention au Conseil Général au titre de la programmation 2006 - Equipements sportifs**

La Bulle de tennis, située sur les hauteurs du Stade Alexandre Cueille, à proximité du terrain de cross et du stade annexe, est une enceinte couverte, constituée d'une structure métallique et d'une enveloppe en bardage PVC. Celle-ci accueille 2 courts de tennis.

Ce bâtiment, dont la construction date de 1983, fait suite à une demande des nombreux licenciés du Club et usagers divers qui sollicitaient la pratique de cette discipline toute l'année, contrairement aux autres terrains extérieurs tributaires des conditions météorologiques.

Afin d'améliorer les conditions d'utilisations des usagers (en particulier fuites nombreuses sur la toiture), il a été demandé un diagnostic sur l'état actuel du bâtiment.

Les conclusions émanant de ce rapport sont les suivantes :

- la charpente métallique actuelle a subi de nombreuses déformations suite aux intempéries successives
- fuites importantes en toiture
- ventilation insuffisante de cet espace

A la suite de ce rapport, des règles d'utilisation de ces locaux ont été définies provisoirement dans l'attente d'une sécurisation globale du site (inoccupation par vent – 70 Km/h et chutes de neige).

Aussi, il est proposé le remplacement de cet ensemble en deux phases fonctionnelles et complémentaires dans le but de pérenniser cette activité toute l'année par un équipement modulaire plus léger composé de deux constructions de 17,50 m x 36,00 m accolées comprenant, après démolition de la structure existante :

- structure aluminium
- couverture en membrane synthétique
- portes en aluminium anodisé
- éclairage permettant l'homologation de la salle
- accessoires de ventilation et de récupération des eaux pluviales.

Le coût total de cette opération est estimé à 380 000,00 € HT conformément au descriptif estimatif ci-joint.

L'opération se décomposera en deux tranches fonctionnelles :

Tranche ferme 1 module pour un court de tennis : 215 000 € HT

Tranche conditionnelle un 2<sup>ème</sup> module pour le 2<sup>ème</sup> court de tennis : 165 000 € HT.

**Le Conseil Général n'ayant pas retenu ce dossier déposé par la collectivité au titre de la programmation 2005, il est proposé au Conseil municipal de solliciter un nouvel examen de ce dernier dans le cadre de la programmation 2006 et de solliciter une aide financière aussi élevée que possible pour cette action.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **31- Approbation de l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques et nautiques des bâtiments communaux et du CCAS**

Le présent avenant concerne les installations des bâtiments communaux et du C.C.A.S. de la Ville de TULLE et se traduit par les modifications énumérées ci-dessous :

- transfert de la salle des fêtes de Souilhac (le propriétaire était le

C.C.A.S.) à la Ville de TULLE en maintenant toutes les clauses administratives, techniques et financières prévues au marché initial

- suppression du Foyer Logements de Souilhac du lot 3 postes P1 - P2 - P3
- prise en charge dans le cadre du présent contrat d'une nouvelle installation suite à sa réhabilitation, conformément aux prescriptions techniques et administratives du marché initial, et conformes à la notice financière jointe, à assujettir au lot n° 3 - Foyer Logement de la Poste - place Jean Tavé - 19000 TULLE

Ces modifications se traduisent par les rectifications suivantes :

**Lot n° 1** (Ville de Tulle)

- Salle des Fêtes de Souilhac, plus-value de :
  - ▲ Poste P1 1.641,53 € HT/an  
chauffage
  - ▲ Poste P1 6,16 € HT/an  
E.C.S.
  - ▲ Poste P2 1.447,50 € HT/an
  - ▲ Poste P3 1.487,00 € HT/an

**Lot n° 3** C.C.A.S. (Prix valeur marché)

- transfert de la salle des fêtes de Souilhac, moins-value de :
  - ▲ Poste P1 1.641,53 € HT/an  
chauffage
  - ▲ Poste P1 6,16 € HT/an  
E.C.S.
  - ▲ Poste P2 1.447,50 € HT/an
  - ▲ Poste P3 1.487,00 € HT/an
- suppression du Foyer Logement de Souilhac, moins-value de :
  - ▲ Poste P1 5.417,22 € HT/an  
chauffage
  - ▲ Poste P1 4,48 € HT/an  
E.C.S.
  - ▲ Poste P2 3.046,22 € HT/an
  - ▲ Poste P3 2.375,00 € HT/an
- prise en charge d'une nouvelle installation Foyer Logements de la Poste, plus-value de :
  - ▲ Poste P1 6.145,64 € HT/an  
chauffage
  - ▲ Poste P1 4,48 € HT/an  
E.C.S.

▲	Poste P2	3.046,22 € HT/an
▲	Poste P3	2.200,00 €HT/an

**Soit une moins value totale sur le marché initial de base de : 4.022,61 € HT/an.**

Ces modifications aux contrats des 2 lots prendront effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2005 pour les postes P1 - P2 - P3

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **32- Réalisation d'un parking avenue Victor Hugo - Approbation de l'avenant n°1 au lot n° 1 "Démolition" attribué à l'entreprise MONS**

Dès le début de la démolition des bâtiments, les services techniques ont constaté la présence de réseaux EDF haute tension, non signalés à cet endroit, positionnés en banquette sur les murs des ouvrages devant être démolis.

Cette présence impose des précautions particulières, à savoir une déconstruction manuelle des murs en aggloméré de béton.

Ces prestations engendrent un surcoût de 2 840 € TTC et une prolongation des délais d'exécution de 15 jours.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

**- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 « Démolition » attribué à l'entreprise MONS**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **33- Lancement du marché pour le ravalement de pignons 30-36 avenue Victor Hugo**

Ces travaux entrent dans le cadre de l'opération globale de réalisation d'un parking au 30 à 34 avenue Victor Hugo, actuellement en cours.

La démolition de l'îlot d'immeubles insalubres, laisse à nu une partie des pignons des bâtiments mitoyens, constitués de matériaux hétérogènes. Ce qui présente actuellement un aspect esthétique particulièrement disgracieux.

Il convient donc à présent de programmer au plus tôt le curetage et l'habillage de ces murs suivant les souhaits du gestionnaire immobilier et les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

La mise en concurrence des entreprises aptes à réaliser ces travaux, se fera suivant la procédure d'un marché d'appel d'offres.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **34- Elimination d'un rejet direct des eaux usées au niveau de la Solane couverte pour le futur aménagement de la Place Bertheaud - Demande de subvention à l'Agence Adour Garonne**

Dans le cadre du futur aménagement de la place Bertheaud, la Ville de TULLE souhaite éliminer un rejet direct d'eaux usées d'environ 80 Eq au niveau de la Solane couverte (rive gauche).

Ce rejet provient de la rue de la Barrussie, de la rue de la Bride et de la rue de la Tour de Maïsse.

Il sera repris par la pose d'un collecteur unitaire Ø 500 et les débits régulés par deux déversoirs d'orage.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide à l'Agence de l'Eau pour réaliser ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **35- Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux - Marchés à bons de commandes pluriannuel**

Afin d'assurer de bonnes conditions de travail, d'hygiène et de salubrité aux utilisateurs des bâtiments communaux (scolaires - sportifs - culturels - administratifs - associatifs), il est nécessaire de réaliser annuellement des travaux de réfection et d'entretien de locaux intérieurs, mais également des façades pour les années 2006 - 2007 et 2008.

Pour faire face à ces besoins ponctuels, il conviendrait de mettre en place un marché à bons de commandes pluriannuel concernant les corps de métiers du bâtiment suivants :

Lot n° 1 : Peintures - revêtements muraux - plâtrerie - doublage intérieur - faux-plafonds suspendus

Lot n° 2 : Peintures et ravalements extérieurs

Lot n° 3 : Plomberie

Lot n° 4 : Carrelage - revêtements de sols souples

La procédure de dévolution de ces travaux sera un appel d'offre ouvert en lots séparés.

Ces marchés seront des marchés annuels à bons de commandes reconductibles 2 ans.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Finances -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

### **36- Décision modificative n°3 - Budget Ville**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que cette décision modificative est mineure.

Il y a des crédits supplémentaires demandés notamment pour ce qui concerne un sinistre survenu au CAT ADAPEI.

Il s'agit pour le moment de payer l'étude.

Il y a des subventions en dépenses de fonctionnement qui ont déjà été actées telle que la subvention à Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle.

Il s'agit aussi de la subvention à l'association Des Lendemain Qui Chantent, au Foyer du Jeune Travailleur, à l'association Colline des Fages.

Il y a une participation complémentaire au Centre de Secours. Un versement n'avait pas été pris en compte en 2004 et il est nécessaire d'abonder la prévision 2005.

Il y a une reprise de crédits à hauteur de 44 000 € pour faire l'équilibre de la décision modificative.

Il y a quelques recettes complémentaires : une subvention de la DRAC pour le pôle accordéon, un complément de vente avenue Victor Hugo.

Il y a des imputations budgétaires et des ouvertures de crédits notamment pour le déménagement de Monsieur TEIXEIRA.

Il y a un virement de la section d'investissement pour alimenter la section de fonctionnement.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### **37- Admissions en non valeur :**

- Budget Ville
- Budget Assainissement

**Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour un montant de :**

- 1 112,66 € sur le budget Ville
- 498,70 € sur le budget Assainissement

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**38- Décision afférente à la demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse présenté par le régisseur de la régie de recettes de la « Bibliothèque annexe-Discothèque » de la Ville**

Le décret n° 2003-636 du 7 Juillet 2003 stipule que les Trésoriers Payeurs Généraux ont le pouvoir de statuer sur les demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse des régisseurs des collectivités et établissements publics locaux.

Les dossiers en décharge de responsabilité et remise gracieuse doivent obligatoirement comporter :

- une demande en décharge de responsabilité et/ou en remise gracieuse écrite et signée par le régisseur responsable
- l'avis du comptable assignataire, de l'ordonnateur et de l'organisme public qui supportera la charge financière des sommes allouées en décharge ou en remise.
- l'avis de l'organe délibérant.

Un débit a été enregistré le 18 Janvier 2005 sur la régie de recettes « bibliothèque-annexe – discothèque » suite à un vol survenu entre le 15 Janvier et le 18 Janvier 2005.

Le déficit sur la régie de recettes s'élève à 213,10 €.

Le régisseur de recettes responsable de la régie a sollicité une décharge en responsabilité et remise gracieuse.

**Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**39- Approbation d'une convention avec l'OGEC pour le financement de l'Ecole Sainte-Marie**

Conformément aux obligations des collectivités territoriales, la Ville de TULLE subventionne l'OGEC de Tulle pour participer au financement de l'Ecole Sainte-Marie.

La convention afférente qui s'appliquait jusqu'alors est arrivée à échéance.

**Il est proposé au Conseil municipal d'en approuver une nouvelle qui prendra effet en 2005 et qui sera, pour les années à venir, renouvelée par tacite reconduction.**

Il est précisé que pour l'année 2005, année de référence, le forfait par élève sera de 1 014 € pour les élèves de maternelle et de 922 € pour les élèves de primaire.

Ce dernier évoluera avec le même indice d'évolution que le coût de la vie.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**40- Adhésion au titre de l'année 2005 à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante**

**a- Association française des communes, départements et régions pour la paix : 754 €**

**Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer, au titre de l'année 2005, à divers organismes et associations et de leur verser la cotisation correspondante :**

Il est rappelé que la Ville de Tulle a adhéré à cette association en 2004

L'objet de cette adhésion était d'inscrire la collectivité dans une volonté de développer, animer et entretenir la culture de paix dans l'action locale.

Il est précisé que l'année 2005 est placée sous le signe de la commémoration de la Seconde Guerre Mondiale.

Elle est également marquée par le lancement de la Décennie du Développement Durable et est déclarée par l'ONU « Année internationale du sport pour la Paix ».

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**b- ALCOL : 46 €**

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

**41- Garantie de la Ville à la SEMABL pour le financement des murs commerciaux sis 64, avenue Victor Hugo**





<b>Modalité de révision des taux</b>	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée
<b>Indice de référence</b>	Livret A	Livret A
<b>Différé d'amortissement</b>	0 an	0 an
<b>Périodicité des échéances</b>	annuelle	annuelle
<b>Commission d'intervention</b>	500,00	230,00

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

### c- Acquisition et amélioration d'un logement sis immeuble La Passerelle

L'OPHLM souhaite acquérir et réhabiliter un logement sis immeuble La Passerelle.

Le coût de cette opération est estimé à 66 000 €.

L'office souhaite contracter un prêt en vue de son financement.

Caractéristiques financières :

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS</b>
<b><u>Montant du prêt</u></b>	56 316,00
<b>Durée</b>	35 ans
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	3,15 %
<b>Taux annuel de progressivité</b>	0,00 %
<b>Modalité de révision des taux</b>	Double révisabilité limitée
<b>Indice de référence</b>	Livret A
<b>Différé d'amortissement</b>	0 an
<b>Périodicité des échéances</b>	annuelle

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

#### **43- Expulsion et relogement d'une famille résidant 16, rue de l'Alverge - Règlement des frais afférents à son déménagement**

A la suite d'un arrêté de péril imminent sur l'immeuble 16, rue d'Alverge, la famille de Monsieur TEIXEIRA a dû être relogée dans l'urgence dans l'immeuble sis quai Gabriel Péri appartenant à l'OPHLM.

Monsieur TEIXEIRA ayant trouvé une location privée et refusant une location en HLM, la Ville prend en charge ses déménagements successifs (quai Gabriel Péri et dans son nouveau logement 17, avenue de Ventadour).

**Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les frais de déménagement de Monsieur et Madame TEIXEIRA.**

Il est précisé qu'une négociation est en cours pour l'acquisition de son immeuble 16 rue d'Alverge. Celle-ci tiendra compte des frais engagés par la Ville pour faire cesser le péril et pour son déménagement.

*APPROUVE* à  
*l'unanimité*

#### **Démocratie locale - Jeunesse -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

#### **44- Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Colline des Fages »**

**Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association « Colline des Fages » un complément de subvention de 800 euros.**

En effet, la subvention allouée en 2005 à hauteur de 3 015 € se révèle insuffisante. L'association se trouve dans l'incapacité d'assurer, jusqu'à la fin de l'année, les loyers et charges de l'appartement loué à l'Office HLM de TULLE au HLM de La Châtaigneraie.

Le complément de subvention correspond aux augmentations de loyers, aux abonnements et consommation d'électricité et de gaz et aux frais d'assurances qui n'étaient pas pris en compte dans le montant de subvention prévu en début d'année.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande ce qu'il était convenu de payer à l'association.

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'il était convenu de payer les loyers et les charges.

Les charges n'étaient pas comprises dans la subvention dont ils ont bénéficié.

Il s'agit d'un complément de 800 €. Cela porte le total de l'aide qui leur est attribuée à 3 015 €.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit qu'il s'agit d'un montant important.

*Madame Magali LACHASSAGNE* répond que cette association est dynamique, qu'elle développe ses activités ce qui suppose une occupation de l'appartement de quartier de plus en plus importante et donc une augmentation des charges.

Elle insiste cependant sur le fait que l'association est attentive à la consommation de l'électricité est du chauffage.

La cotisation symbolique des adhérents ne permettant pas de couvrir les dépenses supplémentaires.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires scolaires -**

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

#### **45- Contrats Educatifs Locaux – Approbation de la convention financière afférente à cette action pour l'année civile 2005 avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports a informé Monsieur le Maire que, dans le cadre de la poursuite du dispositif Contrats Educatifs Locaux, les crédits relatifs à l'année 2005 lui avaient été délégués par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Il lui a, à cette occasion, indiqué qu'une subvention d'un montant de 17 722 € était attribuée à la commune de Tulle pour la mise en place des actions prévues dans le contrat.

Il est précisé que cette subvention concerne la totalité de l'année civile 2005 et doit donc permettre de financer les activités conduites sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2005-2006.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente.**

*APPROUVE* à l'unanimité

### **Environnement -**

*Rapporteur : Madame Annie BASTIE*

#### **46- Projet de Centrale de Mobilité Régionale - Décision afférente à la démarche partenariale menée avec tous les acteurs du transport sur la Région**

La démarche partenariale menée avec tous les acteurs du transport sur la région doit maintenant permettre d'engager la phase opérationnelle.

L'estimation financière est de :

- 300 000 € en investissement
- 200 000 € en fonctionnement.

La Ville est sollicitée pour une participation financière en fonctionnement.

Les documents font état des clés de répartition financières proposées.

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- **d'approuver ce projet**
- **d'approuver la participation financière de la Ville**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

#### **47- Etude du bilan du système d'assainissement collectif de la Ville**

**a - Décision afférente à l'attribution, pour régularisation, de l'étude du bilan du système d'assainissement collectif de la Ville aux sociétés groupées conjoint SOCAMA Ingénierie et SGS Multilab**

Par délibération du 29 septembre 2003, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'étude d'assainissement qui avait pour objet de quantifier les débits parasites permanents collectés sur le réseau.

La proposition groupée conjointe des sociétés SOCAMA et SGS Multilab a été retenue le 22 janvier 2004 sur la base du coût de la mission à 30 737.20 €.

**Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, pour régularisation, l'étude du bilan du système d'assainissement collectif de la Ville aux sociétés groupées conjoint SOCAMA Ingénierie et SGS Multilab.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**b - Approbation de l'avenant n°1 au cahier des charges**

Le paiement par acomptes n'étant pas prévu dans le cahier des charges, ni demandé sur le devis, il convient de modifier par avenant le cahier des charges afin que les prestations soient facturées par comptes échelonnés sur la durée de la mission.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au cahier des charges et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE* à

*l'unanimité*

### **Affaires générales -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

#### **48- Approbation d'une convention de conduite d'opérations et de prestations administratives liant la Ville et l'OPHLM dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble de la Botte**

La Ville de Tulle se propose de confier à ses services techniques une mission de conduite d'opérations pour le compte de l'OPHLM dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble de la Botte.

La mission confiée aux Services Techniques Municipaux comprendra :

- la conduite d'opérations étendue telle qu'elle est définie par l'article 5 bis de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié (arrêté interministériel du 23 juin 1976 et par le paragraphe 2 de la circulaire interministérielle n° 76.457 du 5 octobre 1976).

- les tâches et missions dont les procédures sont définies ci-après :

- \* l'organisation de la consultation ou du concours de concepteurs
- \* l'assistance au jury de concours et à l'analyse des offres
- \* l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du concepteur pour toute la phase étude d'ingénierie

- \* l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase travaux :

- assistance à la Commission d'Appel d'Offres
- le suivi des travaux
- les opérations de réception
- le contrôle technique
- le coordonnateur SPS

- \* le contrôle des situations de paiement des travaux et contrôle d'ingénierie

- \* les opérations de levée des retenues de garantie

- l'assistance à maîtrise auprès du maître d'œuvre dans toute la phase travaux :

- \* étude d'exécution
- \* projet
- \* suivi du chantier
- \* contrôle des situations de paiement et de l'exécution du contrat d'ingénierie
- \* réception des travaux

\* équipements des ouvrages si nécessaires

\* les opérations de levée des retenues de garantie

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution des missions de contrôle technique de coordination SPS ou d'OPC

Il est précisé que cette mission est conclue pour la durée des travaux à réaliser.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

*Monsieur François HOLLANDE* demande quand aura lieu la réhabilitation de la Botte.

*Monsieur Jacques MARTHON* répond que la réhabilitation des immeubles de la Botte et Vieille Préfecture va débuter fin 2005.

Les travaux de l'immeuble de la Botte comprendront le toit terrasse en matière d'isolation, la mise en place de trappes de désenfumage en toiture qui vont être récupérés à la Gibrande, la plomberie, l'électricité, les portes palières.

La façade extérieure a été traitée il y a peu de temps.

Il y a des problèmes de location pour les derniers niveaux. Vont être mises en place des vérandas sur les deux derniers niveaux si cela est possible financièrement.

*Monsieur François HOLLANDE* demande quand aura lieu la déconstruction de la Gibrande.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit que l'ordre de service devrait être donné d'ici la fin du mois pour un début de déconstruction avant la fin de l'année.

Il faudrait que le Conseil municipal trouve une reconversion à ce site.

Les remblais vont être laissés sur place. Le contrebas par rapport à la route va diminuer.

Il signale que c'est la 3<sup>ème</sup> fois que l'OPHLM demande à la Ville de l'aider pour une conduite d'opération. Les deux premières fois cela s'est très bien passé.

L'OPHLM se doit de signaler que le partenariat avec la Ville et en particulier avec la personne à laquelle sont confiées ces opérations est de qualité et il convient de remercier cette dernière.

APPROUVE à

*l'unanimité*

Depuis plusieurs mois, divers acteurs associatifs (FAL, Francas, 7 Collines, DLQC, ...) se sont réunis avec les acteurs du hip hop et des cultures urbaines pour établir un projet collectif visant à promouvoir et faire découvrir cette culture en confrontant pratiques amateurs et professionnels tout en associant largement les jeunes.

Ce projet entre pleinement dans la logique du projet éducatif local notamment en fédérant acteurs et partenaires.

Il comprendra tant l'organisation de spectacles et de démonstrations que la mise en place d'un atelier de graff, l'utilisation et la valorisation du skate park, la diffusion au Palace de films ou la création de forums d'échanges.

**Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 1500 Euros aux Sept collines, association partenaire de la manifestation.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Madame Magali LACHASSAGNE ne prenant pas part au*

*vote*

#### **50- Réalisation d'une plaquette à destination des jeunes - Approbation d'une convention de prestations liant la Ville de Tulle et un journaliste**

La Ville de Tulle a sollicité le concours d'un journaliste pour la conception, la rédaction et le suivi d'une plaquette à destination des jeunes de la Ville « Tulle, atouts jeunesse ».

La durée de cette prestation est de quinze jours.

Une indemnité forfaitaire de 800 euros sera versée au journaliste.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **Personnel -**

*Rapporteur : Monsieur LAGARDE*

#### **51- Décision afférente à la quotité de travail d'un emploi de titulaire à temps non complet**

Il convient de réduire le nombre d'heures d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique titulaire, enseignant à l'Ecole de Musique de Tulle à temps non complet de façon à ce que son autre employeur, l'Ecole de Musique de Brive puisse augmenter de son côté son quota d'heures.

**Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :**

**- de supprimer à compter du 30 septembre 2005 un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet (10 heures) et de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet (8 heures)**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches s'y rapportant et à signer tout document à intervenir.**

*l'unanimité*

## **Culture -**

*Rapporteur : Monsieur DIEDERICHS*

### **52- Approbation d'une convention liant la ville et l'association Des Lendemain qui Chantent pour la mise à disposition du matériel technique de la Salle des Musiques Actuelles**

L'association Des Lendemain qui Chantent est parfois sollicitée par les associations et les services municipaux (actions de l'ENMD, fête de la musique, échanges entre les Sept collines et la Salle des Musiques Actuelles) pour utiliser le matériel technique que la Ville met à sa disposition et ce hors de l'équipement.

L'association Des Lendemain qui Chantent restant responsable de l'utilisation du matériel qui lui a été confié a souhaité qu'une convention de mise à disposition de ce matériel la lie à la commune.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à

*l'unanimité*

### **53- Acquisition d'objets personnels d'Yvette HORNER**

**Le Pôle Accordéons a procédé, le 28 mai dernier, lors d'une vente aux enchères à Paris (Drouot-Richelieu), à l'acquisition de plusieurs objets personnels d'Yvette Horner pour un prix de cession de 6 847 €.**

- Un accordéon noir, Maison FRATELLI CROSIO, l'un des premiers accordéons d'Yvette HORNER – Décor de strass rouges – Main droite : 4 voix – 5 rangs – 10 registres – Main gauche : 120 basses – 2 registres
- Une robe de scène de Jean-Paul GAULTIER, circa 1989, haut en jersey, col droit, manches longues, jupe tutu en tulle blanc, se portant sous une jupe tricolore brodée de paillettes, réalisée pour le bal du bicentenaire de la Révolution
- Une robe en soie tricolore de Jean-Paul Gaultier, Haute Couture, circa 1988, encolure montante, manches longues pagodes, jupe ample froncée sur jupon de tulle, réalisée pour le bal du bicentenaire de la Révolution
- Une paire de boots en cuir blanc de Jean-Paul GAULTIER, circa 1988, ornée sur l'empeigne d'un nœud tricolore, talons bottines, réalisée pour le bal du bicentenaire de la Révolution

En remerciement de ces acquisitions, Yvette HORNER a fait don à la Ville de Tulle d'une plaque en marbre blanc gravée d'un accordéon Cavagnolo.

**L'acquisition de ces éléments de collection sera présentée à la commission interrégionale le 6 octobre prochain, pour avis.**

**Le Conseil municipal est sollicité pour valider l'entrée de ces objets personnels d'Yvette HORNER dans les collections tullistes.**

*l'unanimité* *APPROUVE* à

#### **54- Attribution d'une subvention à l'association Danses et Spectacles**

L'Association « Danses et Spectacles » qui organise chaque année le gala de l'école de danse « Eve y danse » au Centre Culturel et Sportif a été amenée à le programmer cette année au Théâtre des 7 Collines compte tenu des travaux prévus au C.C.S.

Ce transfert a entraîné un surcoût important pour l'association (8 000 € pour 3 soirées).

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder, à titre exceptionnel, une aide de 1 000 € à l'association Danses et Spectacles.**

*l'unanimité* *APPROUVE* à

#### **Travaux -**

*Rapporteur : Monsieur COMBASTEIL*

#### **55- Demandes de subventions au Ministère de l'Intérieur pour le financement des opérations suivantes :**

##### **a - Aménagement de voirie Rue Fontaine Saint Martin**

Située à proximité du Quai Aristide Briand, la rue Fontaine Saint-Martin est un axe relativement fréquenté par les véhicules qui l'empruntent ou qui y pratiquent un stationnement primitif (illégal).

Par conséquent les piétons qui se déplacent dans cette rue étroite ne le font pas en toute sécurité. En effet ils sont souvent obligés de descendre des trottoirs afin de marcher sur la chaussée car des véhicules sont garés au ras des façades.

De plus, les récents travaux d'embellissement des quais et notamment la pose de la passerelle de la promenade font apparaître l'état médiocre de cette voie longue d'environ 100 ml.

Le projet consiste donc à créer un réseau reprenant les eaux de pluies et aussi à aménager deux parkings.

La réalisation d'un tapis d'enrobé viendra clôturer les travaux.

Le coût total du projet s'élève à 146 321 € HT soit 174 999,92 € TTC.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur (Chapitre 67-51) à hauteur de 50 000 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir

**Plan de financement**

Coût de l'opération	Partenaires	Financements
	ETAT - DGE	58 528,40 €
	Etat - Ministère de l'Intérieur	50 000,00 €
	Ville de Tulle	37 792,60 €
146 321 € HT soit 174 999,92 € TTC		146 321 € HT

*APPROUVE à l'unanimité*

**b – Réfection de voirie Place des Marronniers**

Ces travaux entrent dans le cadre de l'opération globale de réfection des voiries de la Cité Bellevue et font l'objet de la quatrième tranche de travaux.

Ils concernent la restructuration complète des fondations de la voie, le remplacement des bordures et caniveaux, l'aménagement des places de stationnement et le revêtement de la chaussée et des trottoirs.

Le montant des travaux est estimé à 82 147,90 € HT soit 98 248,89 € TTC arrondis à 98 300 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur (Chapitre 67-51) à hauteur de 15 000 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir

**Plan de financement**

Coût de l'opération	Partenaires	Financements
	ETAT - DGE	15 000,00 €
	Etat – Ministère de l'Intérieur	41 928,96 €
	Ville de Tulle	25 218.94
82 147,90 € HT soit 98 300 € TTC		82 147,90 €

*l'unanimité*

*APPROUVE*

à

#### **56 - Cession d'un immeuble 19 rue Fontaine Saint-Martin**

Dans le cadre du Périmètre de restauration Immobilière, la SEMABL souhaite acquérir l'immeuble communal situé 19 rue Fontaine Saint Martin en vue de sa réhabilitation.

**Il est proposé au Conseil municipal de céder cet immeuble à caractère vétuste au prix fixé par le Service des Domaines soit .... € (Isa ne l'a pas).**

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité*

Délégations au Maire -

- Arrêtés des 28 juin ; 7, 22 et 29 juillet ; 17 août 2005

Pris acte

La séance est levée à 0 heure

Le Maire,

